



LIFE11 ENV/FR/000751

Rapport final
Couvrant l'activité du projet du 01/07/2012
au 30/06/2016

Date du rapport
30/09/2016

Nom du projet
WASTE ON A DIET

Données du projet

| | |
|--------------------------------|---|
| Localisation | Besançon et sa région (Franche-Comté / Doubs) |
| Date de début | 01/07/2012 |
| Date de fin | 30/06/2016 |
| Budget total | 7 173 929 € |
| Contribution de l'UE | 1 777 810 € |
| (%) des coûts éligibles | 37 % |

Données du bénéficiaire

| | |
|--------------------------------|--|
| Nom | SYBERT, Syndicat de Besançon et sa Région pour le traitement des déchets |
| Contact | Christine SAUTENET |
| Adresse | 4 rue Gabriel Plançon / 25000 BESANCON |
| Téléphone | 03 81 21 15 60 |
| Fax | 03 81 21 15 61 |
| Courriel | christine.sautenet@sybert.fr |
| Site internet du projet | www.sybert.fr |

Table des matières

| | |
|---|----|
| Table des matières | 2 |
| 1. Liste des abréviations | 3 |
| 2. Résumé des actions | 4 |
| 3. Introduction | 4 |
| 4. Partie administrative | 5 |
| 4.1 Description du management du projet | 6 |
| 4.2 Organigramme de l'équipe de projet et évaluation du management | 7 |
| 5. Partie technique | 8 |
| 5.1 Avancement technique par action | 8 |
| 5.1.1 Action B1 | 8 |
| 5.1.2 Action B2 | 21 |
| 5.1.3 Action B3 | 27 |
| 5.1.4 Action B4 | 31 |
| 5.1.5 Action B5 | 34 |
| 5.1.6 Actions C | 36 |
| 5.1.7 Actions D | 37 |
| 5.1.8 Actions E | 39 |
| 5.1.9 Planning prévisionnel | 41 |
| 5.2 Actions de diffusion | 42 |
| 5.2.1 Objectifs | 42 |
| 5.2.2 Diffusion : aperçu par action | 42 |
| 5.3 Evaluation de la mise en œuvre du projet | 43 |
| 5.4 Analyse des bénéfices à long terme | 44 |
| 5.4.1 Bénéfices environnementaux | 44 |
| 5.4.2 Bénéfices à long terme et durabilité | 44 |
| 5.4.3 Reproductibilité du projet | 46 |
| 5.4.4 Bonnes pratiques | 46 |
| 5.4.5 Innovation et démonstration de valeur ajoutée | 46 |
| 5.4.6 Indicateurs sur long terme de la réussite du projet | 47 |
| 6 . Partie financière | 47 |
| 7 Rapport financier | 53 |
| 8 Livrables et annexes (séparées du rapport) | 54 |
| 8.1 Annexes administratives et financières du projet | 54 |
| 8.1.1 Annexes générales sur le projet | 54 |
| 8.1.2 Documents demandés dans le courrier du 27.10.2015 | 54 |
| 8.2 Annexes techniques (livrables compris) | 54 |
| 8.2.1 Annexes par action | 54 |
| 8.3 Outcome indicators | 54 |

1. Liste des abréviations

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ASCOMADE : Association des collectivités comtoises pour la maîtrise des déchets et de l'environnement

CAGB : Communauté d'agglomération du Grand Besançon

CC : Communauté de communes

CG 25 : Conseil général du Doubs

CoPil : Comité de pilotage

CoTec : Comité technique

CS : collecte sélective

CUCS : contrat urbain de cohésion sociale

GBH : Grand Besançon habitat (bailleur social de la CAGB)

Habitat 25 : bailleur social du CG 25

NEOLIA : bailleur social privé

OMR : ordures ménagères résiduelles

REP : filières « responsabilité élargie du producteur » comprenant une éco-contribution à la vente des produits et un éco-organisme chargé de la collecter puis de financer les déchets issus de la vente des produits concernés

SAIEMB : bailleur social mixte (Ville de Besançon, Caisse des Dépôts)

SYBERT : Syndicat de Besançon et sa Région pour le traitement des déchets

VP : Vice-président

2. Résumé des actions

Le projet WASTE ON A DIET porte sur une durée de quatre ans : du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2016.

Les différentes actions ont été achevées dans le cadre du projet. Certaines ont connu un retard par rapport au projet initial, mais la situation est conforme au planning mis à jour à l'occasion de la demande d'avenant déposée auprès de la Commission européenne le 31 janvier 2015.

Les actions techniques B1, B2 et B3 concernent les personnes vivant en habitat collectif dense. Elles ont été mises en œuvre conformément au planning et aux objectifs. L'accompagnement à la gestion des déchets (B1) a permis de diagnostiquer 193 immeubles et de suivre 8 227 logements représentant ainsi 18 000 habitants. La sensibilisation à la prévention (B2) a concerné 10 507 personnes, sensibilisées à l'occasion de l'une des 291 interventions. Quant au compostage de proximité (B3), 304 sites de compostage collectif ont été installés, ce qui représente 15 776 foyers concernés dont 5 172 foyers participants. Les actions techniques B4 et B5 concernent la gestion des déchets issus des déchetteries. Elles ont été mises en œuvre conformément au planning et aux objectifs. L'optimisation des déchetteries (B4) a été réalisée avec la mise en service du dispositif de contrôle des accès, la distribution de 70 186 badges dont 68 136 pour les « ménages » et la diffusion de 34 000 messages de prévention ciblés. L'installation de tri-massification (B5) a été conçue, construite puis mise en service, permettant de détourner du stockage près de 3 000 tonnes de déchets en 1 an.

Les actions relatives au suivi (C), à la communication (D) et au management (E) ont été mises en œuvre conformément au planning.

L'avancement du projet est réalisé à travers le suivi de chaque action du projet ; un tableau de synthèse figure en annexe.

Les actions du projet ont été mises en œuvre et les objectifs sont quasiment tous atteints.

Le bilan des flux mi 2016 montre une baisse des ordures ménagères résiduelle (indicateur 1). Rappelons que l'objectif est fixé à une baisse de 25 % sur 5 ans (depuis 2009). Les 35 000 tonnes maximum visées ne sont pas loin puisque la quantité de déchets résiduels s'élève à 35 107 tonnes sur l'année 2015 et est estimée à 35 295 tonnes en 2016. Cela correspond à une baisse de 217 kg/hab en 2009 à 154 kg par habitant soit une baisse de 29 %.

L'évolution du taux de valorisation matière (indicateur 2) est lui aussi positif. Il était de 39,6 % en 2009, l'objectif était de dépasser 55 %. La mise en service de l'installation de tri-massification permet, au vu des flux du 1^{er} semestre 2016, d'atteindre 55,4 % de valorisation matière.

La quantité de déchets destinés au stockage (indicateur 3) au cours du 1^{er} semestre 2016 donne une estimation globale en 2016 de 4 200 tonnes, soit une baisse de 64 %. Ce résultat est largement inférieur à l'objectif du projet de 6 000 tonnes maximum, soit une baisse de 50 % des 11 682 tonnes stockées en 2009.

La maîtrise des coûts fait partie intégrante des indicateurs à suivre. L'objectif étant de limiter la hausse de la redevance « déchets » facturée à l'usager. Cette redevance se montait à 66,20 € par habitant. Début 2016, la facturation du SYBERT à ses communautés adhérentes et de celles-ci aux usagers montrent que la facture devrait rester aux alentours de 72 € par habitant, bien inférieur à l'objectif maximum à l'issue du projet, soit 90 € par habitant (indicateur 4).

3. Introduction

Waste On A Diet s'appuie sur deux axes majeurs : d'une part diminuer la quantité de déchets et traiter localement la matière organique et d'autre part augmenter la valorisation matière et organique en déchetterie.

Basé sur la mise en place de la facturation incitative des déchets au poids ou à la levée sur le territoire du SYBERT, le but du projet était d'inciter les résidents des zones d'habitat social dense à réduire leurs ordures ménagères résiduelles (accompagnement, sensibilisation, compostage) et d'éviter, en zone rurale, un transfert des ordures ménagères résiduelles, dont l'énergie est valorisée, vers le stockage (optimisation des déchetteries et tri des encombrants). Le but des actions mises en œuvre est, comme indiqué dans le résumé, également la maîtrise des coûts.

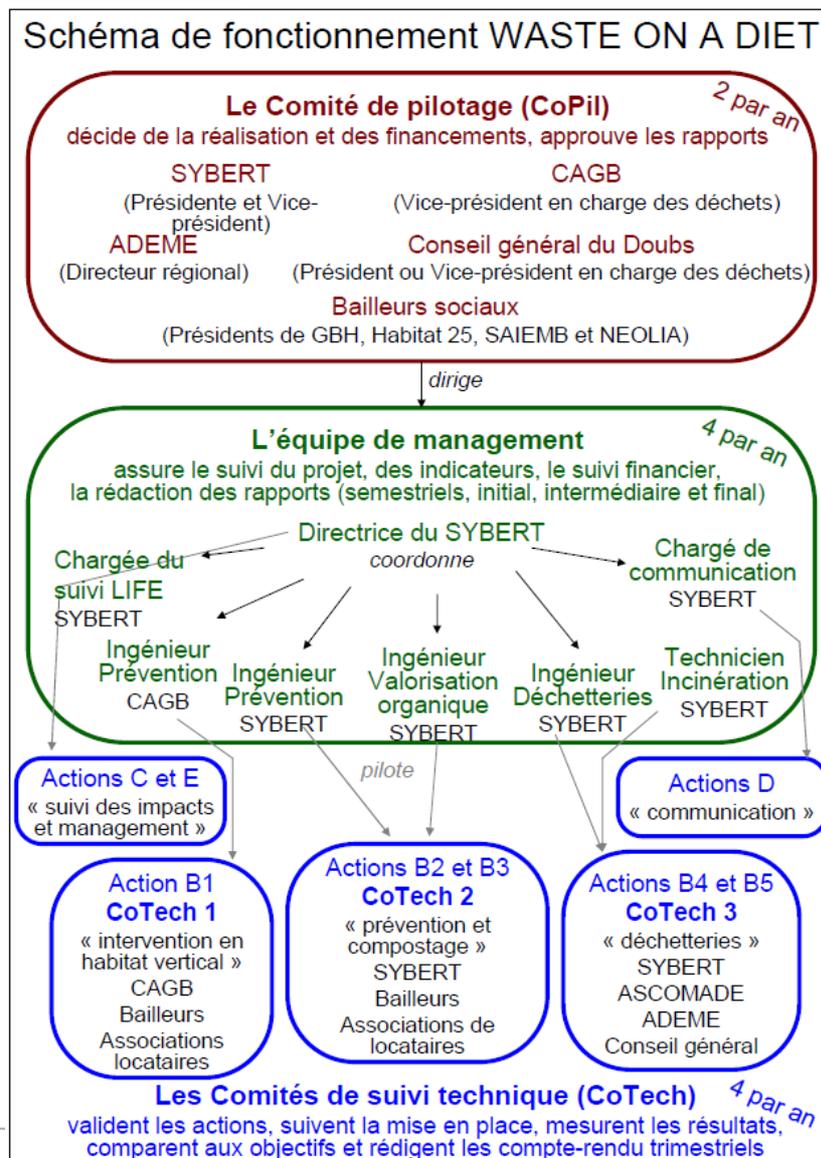
Concernant les avantages environnementaux, le projet « Waste on a diet » a permis et permet de réduire les déchets et d'augmenter la valorisation matière (compostage, réemploi, recyclage) et énergétique. Moins de déchets sont enfouis en centre de stockage grâce à la mise en œuvre des actions, particulièrement l'installation de tri-massification. De plus, cette installation favorise une baisse de la quantité de CO₂ émise et une distance parcourue des encombrants amoindrie. Vous trouverez en annexe un tableau de comparaison des distances parcourues et des gaz à effet de serre émis entre le mode actuel et l'installation.

Nous sommes passés de 217 kg par an par habitant d'ordures ménagères résiduelles (OMR) en 2009 à 154 kg par an par habitant en 2016, soit une baisse de 29 %. A titre de comparaison, d'après l'ADEME, en 2012, les ménages ont produit en France 270 kg par habitant d'ordures ménagères résiduelles ; d'après Eurostat, en 2014, les ménages ont produit en France 511 kg par habitant avec un taux de valorisation matière de 39 % et un taux de valorisation matière et énergie de 74 %.

Le traitement local des biodéchets évite la pollution liée à la collecte et au transport de ces déchets vers des installations de traitement. Les erreurs de tri sont moins nombreuses grâce aux actions de sensibilisation des habitants en porte à porte et en déchetterie notamment grâce à l'instauration des badges d'accès permettant une meilleure présence des agents auprès des usagers.

Le SYBERT s'inscrit dans différentes directives européennes et nationales : Directive-cadre sur les déchets (Directive n°2008/98/CE), le plan d'action gouvernemental sur la gestion des déchets pour la période 2009-2012, le Décret national du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets (n°2011-828), le programme national de prévention des déchets 2014-2020, le plan de réduction et de valorisation des déchets (pilier de l'économie circulaire 2014-2020, le « paquet énergie climat 2013 » révisé par l'Union fin 2014), la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a du 17 août 2015.

4. Partie administrative



4.1 Description du management du projet

Le pilotage du projet est assuré par un Comité de Pilotage comprenant :

- le Président du SYBERT : Eric ALAUZET (jusqu'en février 2013) puis Christophe LIME (jusqu'en mai 2014), puis Catherine THIEBAUT ;
- les Vice-Président(e)s du SYBERT : Jean-Marc BOUSSET, Alain VIENNET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Thomas JAVAUX, Didier AUBRY, Christophe LIME, Bruno LARESCHE et Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'en mai 2014) puis Jean-Marc BOUSSET, Didier AUBRY, Françoise GALLIOU, Claudine CAULET, Pascal DUCHEZEAU, Sylvain DUCRET, Thibaut BIZE, Thomas JAVAUX ;
- le Vice-Président en charge des déchets de la CAGB : Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'en mai 2014) puis François LOPEZ ;
- le Vice-Président du Conseil Général en charge des déchets : Jacques BREUIL jusqu'en 2015 (puis le Conseil Départemental a perdu la compétence planification des déchets au profit du Conseil Régional) ;
- le Directeur de l'ADEME Franche-Comté : Paul-Marie GUINCHARD (jusqu'en août 2013) puis Blandine AUBERT ;
- le Président de la Grand Besançon Habitat : Michel LOYAT puis Pascal CURIE ;
- le Président de Habitat 25 : Paul COIZET puis Françoise BRANGET ;
- le Président de la SAIEMB : Jean-Louis FOUSSERET puis Danièle POISSENOT ;
- le Président de NEOLIA : Marc TAVERNIER (jusqu'en 2012) puis Michel DECOOL.

Les pilotes des actions participent également aux CoPil. Le CoPil se réunit chaque semestre.

Des Comités Techniques se réunissent chaque trimestre pour suivre l'avancement des actions (B1 à B5). Les Comités techniques comprennent des représentants des services du SYBERT et/ou de la CAGB et des partenaires impliqués sur le projet : bailleurs, association de locataires, ADEME, Conseil général du Doubs, ASCOMADE.

Outre les membres de l'équipe projet, les CoTec comprennent :

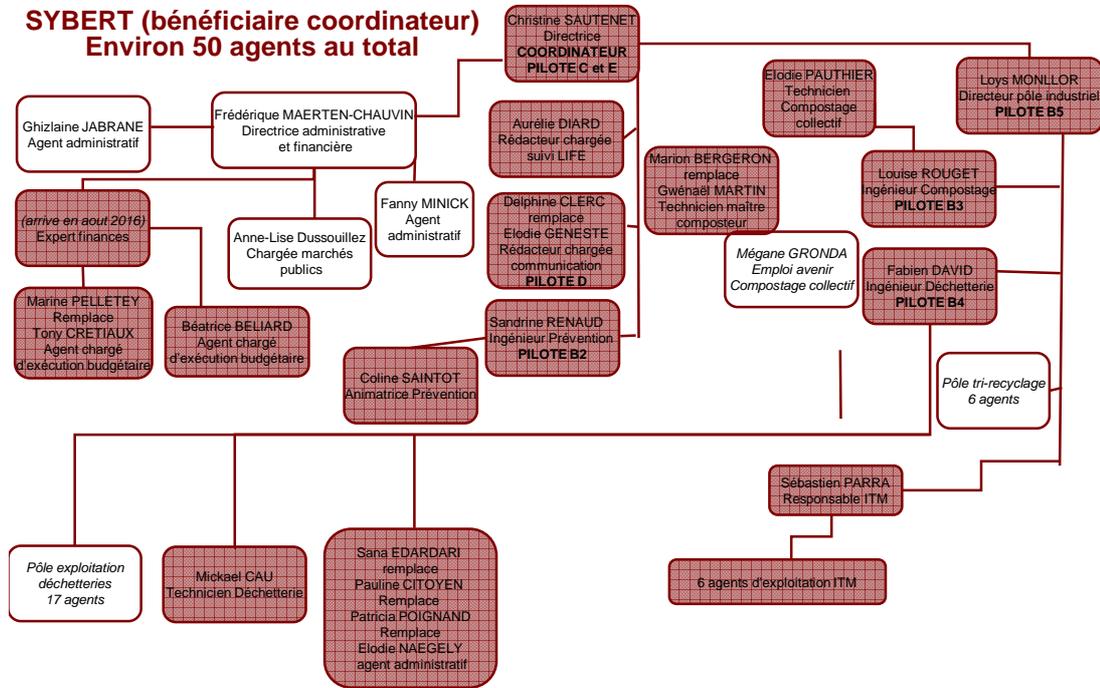
- Directeur de l'ASCOMADE : Vincent GAILLARD ; pouvant être représenté ou accompagné par le responsable déchets de l'ASCOMADE ;
- Responsable déchets de l'ADEME : Stéphanie LEMAITRE puis Emilie ALBISSER ;
- Responsable déchets du CG25 : Anne ROUSSOT puis Pascal JOURNOT ;
- Directrice de GBH : Sylvie FOUCHER
- Directeur de SAIEMB : Agnès PORASZKA
- Directeur de NEOLIA : Hervé CONSTANTIN
- Directeur de HABITAT 25 : Jean-Luc LABOUREY puis Yves DAOUZE
- Président de la CLCV : Gérard BOISSY

4.2 Organigramme de l'équipe de projet et évaluation du management

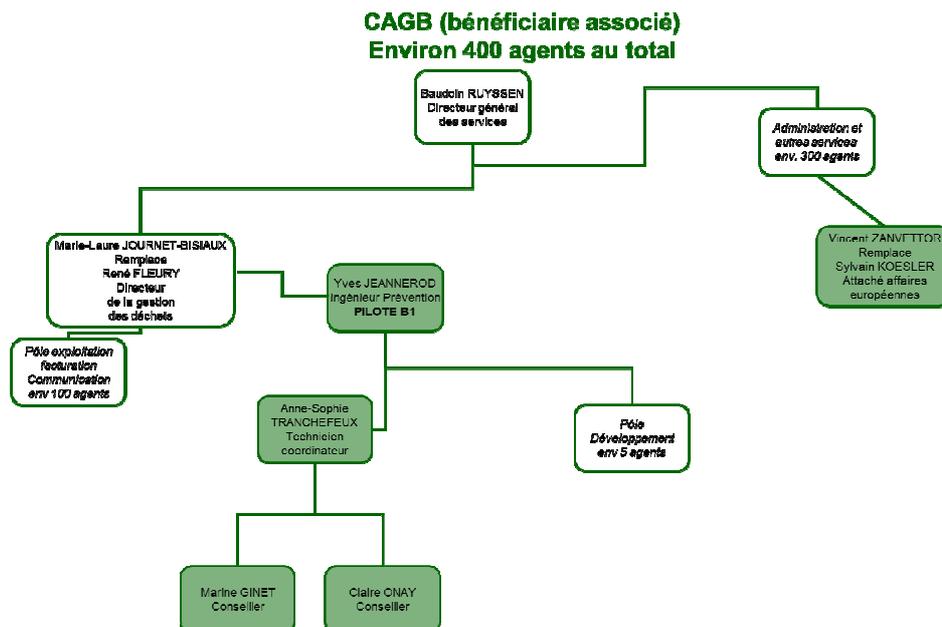
L'équipe projet initiale comporte une vingtaine de personnes réparties au sein du SYBERT et de la CAGB.

Des rencontres hebdomadaires ont lieu entre pilotes au SYBERT. Des rencontres bihebdomadaires ont lieu entre la Direction du SYBERT, la Direction des Déchets et la Direction Générale de la CAGB.

WASTE ON A DIET : équipe projet juin 2016



WASTE ON A DIET : équipe projet décembre 2015



Convention de mise à disposition du personnel CAGB au SYBERT

La mise à disposition du personnel de la CAGB au SYBERT a déjà été mentionnée dans le rapport à mi-parcours. Vous trouverez les conventions de mise à disposition ci-jointes.

Convention de partenariat entre bénéficiaires

Une convention de partenariat a été signée entre le SYBERT, bénéficiaire principal et la CAGB, bénéficiaire associé.

Elle s'appuie sur le modèle fourni par l'UE. Elle a été soumise au vote des deux assemblées, le 20 décembre 2012 au Comité syndical du SYBERT et le 18 janvier 2013 au Conseil communautaire de la CAGB. Elle a déjà été envoyée dans les rapports précédents.

Rapports précédents

Le rapport d'avancement a été envoyé à la Commission Européenne le 30 septembre 2013.

L'avenant technique, financier et de prolongation a été envoyé le 31 janvier 2015 (pièces complémentaires envoyées le 30 mars).

Le rapport à mi-parcours, avec demande de versement, a été envoyé début juillet 2015.

Relations avec l'équipe de suivi externe et la Commission

Le SYBERT a régulièrement contacté l'équipe de suivi externe pour des questions (concernant les coûts, les indicateurs, les changements...) et durant la période de rédaction de la proposition d'avenant. Une visite sur site a eu lieu les 7 et 8 octobre 2014, en présence de Sylvie LUDAIN et Anna MACLINTOCK de la DG Environnement de l'Union Européenne et de Quirin RENARD mandaté pour le suivi externe. Les visites d'installations et compléments d'explications sur le déroulé du projet et son suivi se sont très bien passées. Les difficultés (action B5) ont été évoquées, ce qui a conduit à la perspective d'une proposition d'avenant. Lors de sa visite annuelle le 31 août 2016, Quirin RENARD est venu constater la bonne tenue des objectifs du projet. Le SYBERT remercie la DG Environnement et l'équipe de suivi externe NEEMO de lui avoir permis de poursuivre ce projet une année supplémentaire.

5. Partie technique

5.1 Avancement technique par action

5.1.1 Action B1

Contexte

L'habitat collectif est un enjeu majeur du territoire du Grand Besançon (58 communes) car 59 % des habitants résident en habitat collectif (et 80 % pour la commune de Besançon). Le Grand Besançon a choisi une politique volontariste de réduction des déchets et d'amélioration du tri qu'elle a mise en œuvre notamment par l'instauration de la Redevance Incitative (RI) depuis le 1^{er} septembre 2012. Cette RI, basée sur la quantité de déchets résiduels produits, est fonction d'une part : du nombre et du volume de bacs à déchets résiduels mis à disposition, et d'autre part, du niveau de service (Centre-Ville de Besançon, autres quartiers de Besançon, communes périphériques). Cette partie constitue la part fixe « abonnement ». A cela s'ajoute, la part variable : le nombre de levée des bacs et le poids des déchets résiduels.

Le but de la RI est de donner aux habitants la possibilité d'être acteurs de leur production de déchets, de leur gestion et de leur facturation. La collectivité, consciente de la difficulté plus grande en habitat collectif pour mettre en œuvre les leviers de la RI, a choisi d'accompagner de manière spécifique les habitants de l'habitat collectif et en particulier l'habitat collectif social. C'est dans ce cadre que le projet B1 s'est développé.

Objectifs

Dans ce contexte d'évolution de la facturation du Service Public de Gestion des Déchets, l'action B1 d'accompagnement à la gestion des déchets en habitat collectif a pour objectif principal d'accompagner au minimum 100 sites (1 site environ = 100 habitants) d'habitat collectif en vue de la maîtrise des charges locatives liées aux déchets. Les objectifs associés sont une bonne compréhension de la RI par les habitants dans le but de s'approprier les leviers de celle-ci. L'accompagnement vise donc l'amélioration de la gestion des déchets des sites, une réduction et un meilleur tri des déchets.

Les objectifs de réduction sont différenciés en fonction de la typologie d'habitat :

- Habitat pavillonnaire : réduction de 35% des déchets résiduels entre 2008 et 2014 (soit passer de 178 kg/hab/an à 111 kg/hab/an)
- Habitat collectif : réduction de 12% entre 2008 et 2014 (soit passer de 267 à 235 kg /hab/an en moyenne)

Les sites suivis sont prioritairement en zones CUCS (quartiers concernés par le Contrat Urbain de Cohésion Social). Les immeubles de plus de 100 logements sont prioritaires ainsi que ceux de plus de 50 logements.

Pour cette étude, un site correspond à une unité de travail se rapportant à environ 100 habitants. Ceci peut correspondre à :

- soit à un seul bâtiment
- soit à plusieurs bâtiments proches et cohérents territorialement et fonctionnellement dans un quartier.

De même, un grand immeuble avec plusieurs entrées comportant plus de 100 habitants peut être comptabilisé pour plusieurs sites.

Enfin, un contrat « RI » peut, selon les cas, correspondre à :

- une montée d'escalier,
- un immeuble,
- un groupe d'immeubles (gérés par le même bailleur).

Durée du projet/moyens humains

Depuis le 2^e semestre 2012, l'équipe projet est composée d'un chef de service, d'une coordinatrice et de 4 conseillers en habitat collectif. L'action B1, qui devait initialement s'achever au 31/12/2013 est, après décision des élus, poursuivie 2 années supplémentaires jusqu'en décembre 2015 afin :

- de suivre de nouveaux sites,
- d'accompagner davantage de sites durant au moins 1 an
- de répondre à une attente forte des logeurs vis à vis de ces accompagnements ciblés.

Cette prolongation de l'action B1 est compatible avec les conditions du projet Life dans la mesure où :

- il était prévu l'embauche de 6 conseillers dans le projet et qu'il a été possible de recruter seulement 4 agents (dont 2 fin 2012) pour des raisons budgétaires, (l'un des 4 conseillers a quitté l'équipe fin juin 2015 et n'a pas été remplacé),
- l'enveloppe budgétaire initiale globale de soutien à cette action par la Commission Européenne reste inchangée dans la durée

Compte tenu de l'intérêt porté par les 4 bailleurs sociaux à propos de l'opération d'accompagnement en habitat collectif et afin de renforcer ce dispositif, ces partenaires ont proposé de financer conjointement un « Emploi d'Avenir ». Cet agent recruté depuis mars 2015 a rejoint l'équipe des conseillers en habitat collectif dédiée à l'action B1.

Tous les conseillers du tri ont été recrutés par le Grand Besançon et ont reçu une solide formation dans leur service d'affectation ainsi que lors de périodes d'immersion dans les autres services de la Direction Gestion des Déchets (DGD) notamment.

Pilotage

Des comités techniques pour l'action B1 jalonnent le projet. Le comité technique composé des bailleurs, du SYBERT et de la DGD se réunit tous les trimestres et fait l'objet d'un compte-rendu. Une liste d'émargement est signée par les participants.

Méthodologie

Durant les 6 mois précédant le début du projet Life (appelés « Période 1 »), une équipe de 2 conseillers en habitat collectif et leur encadrement ont élaboré une méthode permettant un suivi approprié des sites à accompagner.

L'accompagnement est une intervention dans la durée sur des sites déterminés.

Choix des sites

Les sites d'habitat collectif social à suivre sont proposés et validés entre les partenaires du projet (logeurs, les services de la DGD...) en fonction des besoins identifiés en matière de gestion des déchets, des critères d'éligibilité, d'un équilibrage de répartition entre les logeurs, et des charges de travail afférentes pour les conseillers en habitat collectif.

Les sites suivis pour un accompagnement ont été choisis le plus souvent en raison de l'identification préalable de difficultés multiples notamment sociales intégrant entre autres celle de la gestion des déchets.

Durée de l'accompagnement

La durée de base d'un accompagnement de site est de 1 semestre (1er janvier au 30 juin ou 1er juillet au 31 décembre). Le suivi d'un site peut être prolongé ou repris ultérieurement en fonction des situations. Ce suivi aboutit à des préconisations permettant notamment une réduction des charges, une amélioration du tri et du cadre de vie.

Etapes de l'accompagnement

En préalable, le suivi des sites se réalise en partenariat avec les interlocuteurs spécifiques des 4 bailleurs sociaux présents sur le Grand Besançon. Ce travail partenarial indispensable peut prendre la forme de rencontres sur le terrain, de contacts téléphoniques ou par mail et de réunions périodiques souvent semestrielles.

L'accompagnement comporte plusieurs étapes :

- La phase de diagnostic afin de décrire les dispositifs de collecte en place et les problématiques du site
- Les préconisations aux logeurs en vue d'améliorer le fonctionnement global de la gestion des déchets et de maîtriser la RI dans ses différentes composantes
- La mise en œuvre et le déploiement des actions
- L'évaluation via des indicateurs d'évolution de poids de déchets, de coûts de RI...

Les actions menées par les conseillers du tri relèvent à la fois du domaine de la communication/sensibilisation et du domaine technique.

Au niveau des actions techniques, un diagnostic précis de la gestion des déchets par site est élaboré à partir de suivis sur le terrain et d'outils informatiques appropriés :

- Etude quantitative des poids de déchets collectés : production des déchets résiduels et des déchets recyclables
- Analyse des coûts de la RI : (voir annexe A « tableau de bord »)
- Etat des lieux du dispositif technique existant à savoir : les locaux, la dotation en bacs à déchets résiduels (bacs gris) et en bacs à déchets recyclables (bacs jaunes), la présence ou non de colonnes d'apport volontaire pour le verre, le textile, les recyclables (pour le centre-ville de Besançon), l'existence de composteurs, le point de présentation à la collecte.

- Éléments de contexte : nombre de logements, d'habitants, typologie des habitants (retraités, actifs...)...
- Suivi qualitatif pour connaître la qualité du contenu des bacs
- Niveau de propreté des communs et éléments du cadre de vie : présence d'encombrants, jets de déchets par les fenêtres...

Des caractérisations (= analyses de contenu) de bacs apportent des précisions très utiles pour adapter les actions et les messages auprès des habitants.

Un réajustement de la dotation amène à une suppression des bacs en surnombre et à un rééquilibrage entre les bacs gris et les bacs jaunes. Cette opération se fait grâce à un suivi du taux de remplissage des bacs et leur taux de présentation à la collecte. Il est également réalisé une vérification de l'affectation des bacs aux bons contrats avec un ré étiquetage « contrats » si nécessaire (pour une identification sans ambiguïté).

L'amélioration des locaux comprend la demande de réalisation de petits travaux d'entretien à la charge du logeur. Le fonctionnement des locaux est optimisé par (voir annexe Fiche Action 6) :

- le réagencement des bacs dans les locaux (bacs jaunes derrière les bacs gris par exemple) et mise en place d'affiches permettant d'identifier le lieu d'entreposage des bacs jaunes et des bacs gris (ceci facilite le travail des personnels de terrain et améliore le geste de tri des usagers)
- la mise à jour de la signalétique sur les bacs (autocollant consigne de tri) et dans les locaux (mémo tri...)
- le travail de mise à niveau des trappes en cas de locaux à trappes (emplacement, couleur, signalétique, dimensions)
- la formation des personnels de terrain : formation en salle (voir annexe Fiche Action 1), échanges sur le terrain, sensibilisation au repositionnement des bacs dans les locaux, à la présentation à la collecte. Des fiches « précollecte-collecte » ont été élaborées à cet effet à destination du personnel de terrain.

Pour une amélioration globale de la gestion des déchets, des équipements de proximité ont été renforcés aux abords des sites : mise en place de 6 points d'apports volontaires pour le verre, 17 pour le textile, 30 nouveaux sites de compostage collectif.

Le volet « sensibilisation auprès des habitants » passe par un affichage personnalisé pendant toute la période du suivi : affiche d'annonce de l'opération, bandeau d'annonce des dates de porte-à-porte... (Voir annexe Fiche Action 7). Les conseillers apposent également des « Mémo Tri » dans les halls et les locaux et également des affiches sur des sujets et consignes particuliers (voir annexe Fiche Action 9).

Les porte-à-porte et les animations en pied d'immeuble, fête de quartier... (Voir annexes Fiches Actions 2,3 et 4) permettent à la fois de distribuer des outils de communication (sacs de tri, mémo tri, disque du tri...voir annexes Fiches Actions 5 et 8) et de délivrer des messages adaptés en fonction du lieu et des usagers. Tous les gestes de tri sont développés et la RI est expliquée en détails. Le disque du tri a été réalisé pour pallier les difficultés liées à la barrière de la langue. Les conseillers du tri ont également fait évoluer les supports de communication, par exemple un document imagé pour expliquer la RI.

Les messages délivrés dépassent souvent le cadre de la RI et du tri des déchets. Les arguments développés lors du porte-à-porte sont fonction des conditions d'hygiène et de propreté du site, et de la réceptivité des habitants. Les conseillers sont parfois amenés à sensibiliser les habitants à ne pas jeter les déchets par la fenêtre, à conditionner les déchets résiduels en sac et à les déposer dans les bacs gris.

Face aux dépôts d'encombrants à même le sol dans les lieux communs ou les locaux à déchets, les conseillers sensibilisent les usagers aux dépôts en déchetterie et distribuent des formulaires de demande de badge pour accéder en déchetterie.

Une thématique abordée également lors des actions et plus particulièrement lors des porte-à-porte est le compostage. Les conseillers du tri réalisent la promotion des installations de compostage collectif déjà en place (chalet, composteur accéléré, composteurs en pied d'immeuble). Ils détectent d'éventuels guides composteurs (les coordonnées de 60 guides potentiels ont été communiquées au SYBERT).

Les fiches action en annexe (Fiches Actions 1 à 9) détaillent chacune une catégorie d'actions conduites lors des accompagnements de sites.

Sites suivis lors des 8 périodes écoulées

Pour mémoire, la « Période 1 » (1er semestre 2012) hors Life et avant application de la RI a servi à la mise au point d'une méthode d'accompagnement sur quelques sites pilotes. La « Période 8 » quant à elle a servi de montée en puissance pour la suite du projet « accompagnement » en habitat collectif. Les périodes 1 et 8 ne sont donc pas comptabilisées dans ce rapport.

La liste des adresses accompagnées se trouve en annexe B.

Répartition des sites accompagnés en fonction des logeurs et des zones CUCS.

| Période | Logeur | Nombre de sites (nouveaux) | Nombre de sites en zone CUCS | Nombre de logements | Nombre d'habitants |
|--|------------------------|----------------------------|------------------------------|---------------------|--------------------|
| PERIODE 2 (du 01/07/2012 au 31/12/2012) | GRAND HABITAT BESANCON | 3 | 2 | 382 | 808 |
| | HABITAT 25 | 6 | 6 | 248 | 672 |
| | NEOLIA | 7 | 7 | 418 | 870 |
| | SAIEMB | 9 | 7 | 194 | 426 |
| PERIODE 3 (du 01/01/2013 au 30/06/2013) | GRAND HABITAT BESANCON | 11 | 11 | 535 | 1147 |
| | HABITAT 25 | 9 | 6 | 422 | 965 |
| | NEOLIA | 10 | 10 | 450 | 1132 |
| | SAIEMB | 11 | 7 | 457 | 1014 |
| PERIODE 4 (du 01/07/2013 au 31/12/2013) | GRAND HABITAT BESANCON | 7 | 3 | 302 | 684 |
| | HABITAT 25 | 9 | 8 | 428 | 727 |
| | NEOLIA | 8 | 3 | 326 | 795 |
| | SAIEMB | 9 | 7 | 305 | 674 |
| PERIODE 5 (du 01/01/2014 au 30/06/2014) | GRAND HABITAT BESANCON | 10 | 8 | 428 | 1216 |
| | HABITAT 25 | 9 | 2 | 343 | 838 |
| | NEOLIA | 11 | 5 | 561 | 1071 |
| | SAIEMB | 9 | 7 | 350 | 706 |
| PERIODE 6 (du 01/07/2014 au 31/12/2014) | GRAND HABITAT BESANCON | 6 | 3 | 67 | 129 |
| | HABITAT 25 | 3 | 0 | 148 | 317 |

| | | | | | |
|---|------------------------|-----|-----|------|-------|
| | NEOLIA | 7 | 1 | 300 | 520 |
| | SAIEMB | 1 | 1 | 22 | 45 |
| PERIODE 7 (du 01/01/2015 au 30/06/2015) | GRAND HABITAT BESANCON | 16 | 5 | 739 | 1544 |
| | HABITAT 25 | 8 | 3 | 304 | 703 |
| | NEOLIA | 11 | 5 | 383 | 966 |
| | SAIEMB | 3 | 3 | 110 | 187 |
| TOTALS | | 193 | 120 | 8222 | 18156 |

Répartition des sites accompagnés en fonction des quartiers de Besançon et des communes périphériques :

| Quartier | Nombre de sites | Nombre logements | Nombre habitants |
|--|-----------------|------------------|------------------|
| Planoise/châteaufarine / Hauts du Chazal | 84 | 3700 | 8154 |
| Saint-Claude/Torcols | 20 | 834 | 1857 |
| Montrapon/Montboucons | 18 | 704 | 1718 |
| Palente/Orchamps/Saragosse | 14 | 701 | 1627 |
| Saint-Ferjeux/Rosemont | 11 | 446 | 985 |
| Autres communes du Grand Besançon | 11 | 345 | 797 |
| Butte/Grette | 10 | 580 | 1331 |
| Chaprais/Cras | 9 | 516 | 869 |
| Battant | 6 | 102 | 195 |
| Centre/Chapelle des Buis | 5 | 79 | 145 |
| Bregille | 2 | 98 | 234 |
| Vaite/Clairs Soleils | 2 | 75 | 147 |
| Tilleroyes | 1 | 42 | 97 |
| Chailluz | 0 | 0 | 0 |
| Total | 193 | 8222 | 18156 |

Par rapport aux quartiers prioritaires définis pour le projet, le quartier de priorité 1, Planoise, est celui où le plus grand nombre des sites ont été accompagnés par l'équipe des conseillers en habitat collectif à hauteur de 44% et tous en zone CUCS. Pour les quartiers de priorité 2, les quartiers de Montrapon/Montboucons,

Palente/Orchamps/Saragosse et Grette/Butte représentent un fort nombre de sites suivis. Viennent ensuite les quartiers de Saint-Claude/Torcols et de Saint-Ferjeux/Rosemont du fait de la présence de sites importants en matière de logements et à potentiel d'amélioration conséquent. Enfin, le quartier de Battant comporte peu de grands ensembles et le quartier de Vaite/Clairs Soleils est un quartier rénové (intervention sur 2 immeubles neufs).

Résultats sites suivis (du début du projet au 30/06/2015 pour les sites analysables sur l'ensemble des indicateurs des périodes 3 à 7)

Les résultats ci-dessous présentent pour chaque indicateur mesuré, la moyenne ou le total et le taux d'évolution des valeurs pour l'ensemble des sites suivis pour lesquels la donnée est disponible et/ou a un sens (données complètes, période de référence disponible, etc.). Pour cette raison, chaque groupe de résultats est accompagné du nombre de sites à partir desquels il a été obtenu. Les poids de déchets ainsi que les montants de redevance ont été ramenés à des valeurs annuelles par habitant.

Résultats des sites suivis durant 6 mois et disposant d'une période de référence

| | | | | | | |
|--------------------------------|-----|------------------|----|-------|--------------------|--------|
| Nombre de sites pris en compte | 172 | Nombre logements | de | 7 053 | Nombre d'habitants | 15 681 |
|--------------------------------|-----|------------------|----|-------|--------------------|--------|

| Paramètre mesuré | Valeur période de référence | Valeur à l'issue de la période de suivi | Evolution | observations |
|--|-----------------------------|---|---------------------|---|
| Poids de déchets résiduels kg/an/habitant | 202.01 | 202.04 | +0.01% | |
| Poids de déchets recyclables (hors verre) kg/an/habitant | 42.27 | 43.06 | +1.86% | *Valeurs obtenues à partir de 146 sites et hors correction de la qualité du tri |
| Nb de litres de bacs à déchets résiduels /semaine/habitant | 62 | 56 | -10% | Le volume des bacs à déchets résiduels est une des composantes de la redevance |
| Montant de la redevance incitative intégrant les évolutions tarifaires €/habitant/an | 97.57 | 97.55 | -0.02% | Evolutions tarifaires moyennes : |
| Montant de la redevance incitative corrigé des évolutions tarifaires €/habitant/an* | 97.57 | 95.74 | -1.88% | 2012 – 2013 : 1.75% 2013 – 2014 : 5.30% 2014-2015 : 1.04% |
| Nombre de boîtes à lettres | 656 | 1653 | De 9% à 23% en taux | |

| | | | | |
|--|----|----|-----------------------------------|--|
| équipées de Stop Pub | | | d'équipement | |
| Nombre de sites « compostage collectif » | 48 | 78 | De 28% à 45% en taux d'équipement | |

*La correction des évolutions tarifaires permet de faire abstraction des évolutions tarifaires survenues entre 2 périodes comparées et afin d'évaluer précisément les effets des actions engagées. Les évolutions tarifaires sont dépendantes des votes de nouveaux tarifs (équilibre des budgets, inflation) et des évolutions fiscales (TVA).

Résultats des sites suivis durant 12 mois et disposant d'une période de référence

| | | | | | |
|--------------------------------|----|---------------------|-------|--------------------|-------|
| Nombre de sites pris en compte | 67 | Nombre de logements | 3 086 | Nombre d'habitants | 5 595 |
|--------------------------------|----|---------------------|-------|--------------------|-------|

| Paramètre mesuré | Valeur période de référence | Valeur à l'issue de la seconde période de suivi | Evolution | observations |
|--|-----------------------------|---|-----------------------------------|--|
| Poids de déchets résiduels kg/an/habitant | 210.88 | 207.10 | -1.79% | |
| Poids de déchets recyclables (hors verre) kg/an/habitant | 46.20 | 47.33 | +2.45% | *Valeurs obtenue à partir de 56 sites et hors correction de la qualité du tri |
| Nb de litres de bacs à déchets résiduels /semaine/habitant | 66 | 58 | -12% | Le volume des bacs à déchets résiduels est une des composantes de la redevance |
| Montant de la redevance incitative intégrant les évolutions tarifaires €/habitant/an | 101.35 | 99.54 | -1.79% | Evolutions tarifaires moyenne : 2012 – 2013 : 1.75% 2013 – 2014 : 5.30% 2014-2015 : 1.04% |
| Montant de la redevance incitative corrigé des évolutions tarifaires €/habitant/an* | 101.35 | 98.66 | -2.65% | |
| Nombre de boîtes à lettres équipées de Stop Pub | 234 | 804 | De 8% à 26% en taux d'équipement | |
| Nombre de sites « compostage collectif » | 28 | 48 | De 42% à 72% en taux d'équipement | |

Analyse

En préalable, il est précisé que le nombre d'habitants ainsi que la saisonnalité de la production de déchets sont des paramètres ne bénéficiant pas d'un degré de précision élevé et restent susceptibles d'influer sur les résultats.

Les 2 séries de résultats obtenus à partir d'un nombre important de sites suivis tendent à montrer l'intérêt d'un accompagnement d'une durée minimum de 1 an. Il semble que les 6 premiers mois de suivi sont nécessaires à :

- l'établissement des bases d'amélioration de la gestion des déchets du site (diagnostic, échanges avec les logeurs et autres acteurs, actions techniques diverses, mise en place des signalétiques, etc.),
- l'optimisation des contrats (volume des bacs en place, vérification de la bonne affectation des bacs à l'adresse de placement, niveau de service, individualisation ou globalisation des contrats etc.),
- la compréhension des objectifs et l'assimilation des gestes attendus par les habitants et les divers acteurs (porte à porte, action en pied d'immeuble, diffusion de supports pédagogiques).

Les premiers effets obtenus sont consolidés les 6 mois suivants, lorsque les évolutions de dispositifs ont été mises en place et que les conseillers en habitat collectif amplifient leurs actions notamment lors d'un 2^e passage en porte-à-porte auprès des habitants absents la première fois. La sensibilisation en porte-à-porte apparaît être le mode le plus approprié pour échanger efficacement avec les habitants. Le taux de sensibilisation en porte-à-porte s'élève à 44%. Au total, 232 porte-à-porte et 136 animations ont permis de sensibiliser 9058 habitants.

Dans le but de maîtriser les coûts, les actions permettent un ajustement des 3 leviers de la RI.

Dans un premier temps, l'optimisation de la dotation en bacs à déchets résiduels permet une adéquation étroite entre la production de déchets de l'immeuble et le nombre et volume de bacs à disposition. Ce réajustement de dotation, quand il est à la baisse, induit une réduction de la part abonnement de la RI.

Puis, la part levée de la RI est, quant à elle, optimisée grâce au travail de formation des personnels de terrain. En effet, les conseillers les sensibilisent afin qu'ils présentent des bacs pleins et qu'ils effectuent une rotation des bacs dans le local.

Enfin, la part pesée, liée au poids des déchets résiduels, est maîtrisée grâce aux actions techniques et aux actions de sensibilisation des usagers. Par exemple, le placement des bacs durant le temps de présentation à la collecte permet de diminuer les apports extérieurs. Les actions de sensibilisation peuvent concourir à un meilleur geste de tri, à la mise en place de compostage collectif, l'apposition de stop pub...

Ces éléments permettent d'enregistrer en 12 mois une baisse moyenne de 1 % à 3 % (avec correction des évolutions tarifaires) du montant de la redevance par habitant. Ce résultat correspond à un objectif important du projet. L'analyse des résultats obtenus à ce jour sur les sites ayant bénéficié de 12 mois de suivi laissent à penser que cette durée est nécessaire afin de développer l'essentiel des actions prévues, d'en obtenir les effets, et d'ancrer les gestes attendus de la part des habitants. Il a donc été décidé dans la mesure du possible de suivre désormais une majorité de sites durant 1 an.

Il convient de préciser que les résultats sont également dépendants des dispositifs techniques présents sur le site : voir annexe C avec des exemples de sites. En effet, les prérequis techniques sont indispensables pour une intervention optimisée. La présence, par exemple, de gaines vide ordures dans les appartements ou au niveau du pallier freine les actions.

L'implication du logeur et de son personnel de terrain est primordiale pour la réussite des actions menées, de même que la formation des agents de terrain (gardiens, agents, société de nettoyage...).

L'intérêt de l'opération d'accompagnement en habitat collectif est composé également d'effets qualitatifs notables :

- la relation de confiance et de proximité établie avec les bailleurs sociaux, leur personnel de terrain et les partenaires du projet

- la présence sur le terrain d'agents de la collectivité en relation avec la population (lien social, respect du cadre de vie, détection rapide des dysfonctionnements, lien avec les logeurs, etc.)
- la présence humaine régulière très appréciée des habitants et permettant de créer un climat de confiance (intérêt pour leur habitation et investissement pour améliorer leur cadre de vie)
- amélioration de la qualité du tri
- aide à la gestion pour les logeurs (optimisation des contrats, formation des gardiens, lien avec les personnels de terrain, conseils, coordination sur les nouveaux programmes immobiliers, etc.)
- amélioration des locaux et du cadre de vie en général (agencement, travaux, signalétiques, sécurité, propreté, suppression gaines vide ordures, etc.) et contribuant au « mieux vivre ensemble »
- développement des dispositifs de précollecte (installation de PAV, bornes textile, etc.)
- coordination/synergie avec les partenaires (SYBERT, ville de Besançon, associations de locataires, etc.)
- adaptation des techniques de sensibilisation selon le contexte du site et acquisition d'un savoir-faire en matière de pédagogie
- expertise technique acquise par l'équipe
- innovations dans les méthodes de sensibilisation, de communication, de suivi des sites, etc.
- expérimentations menées : travail sur la théorie de l'engagement, bacs jaunes à opercules, collecte des piles en pied d'immeuble, étude des prestations intégrées en pied d'immeuble voir annexe D « opération engagement », annexe E « bacs jaunes à opercules »

Cependant, outre les contraintes techniques, les interventions des conseillers sont parfois dépendantes ou limitées par les conditions de sécurité, de salubrité et de dégradations rencontrées sur les sites.

La barrière de la langue (529 recensées lors de nos interventions), les différences culturelles, les groupes d'habitants plus ou moins constitués sur les sites, les situations individuelles de certains habitants limitent la progression et l'efficacité des opérations menées.

L'amélioration de la gestion des déchets en habitat collectif dépend des moyens techniques en place et des moyens financiers mobilisables (petits travaux, réhabilitation des locaux, constructions de locaux adaptés). Allier les moyens humains aux moyens techniques afin de faire changer les comportements des habitants permet d'obtenir des résultats positifs.

Synthèse : bilan par rapport aux objectifs

Tableau récapitulatif de l'évolution de la production de déchets résiduels du Grand Besançon :

| Déchets résiduels/an | 8 | 9 | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 |
|----------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| COLLECTIF en kg/an/hab | 267 | 253 | 254 | 248 | 237 | 214 | 210 |
| % d'évolution cumulé | 0 | -5 | -5 | -7 | -11 | -20 | -21 |
| PAVILLONNAIRE en kg/an/hab | 171 | 189 | 145 | 138 | 118 | 103 | 103 |
| % d'évolution cumulés | 0 | -11 | -15 | -19 | -31 | -40 | -40 |
| population COLLECTIF | 400 | 190 | 400 | 849 | 514 | 514 | 747 |
| population PAVILLONNAIRE | 96 | 06 | 96 | 72 | 90 | 90 | 92 |

Les objectifs annoncés de -35% en habitat pavillonnaire et de -12% en collectif ont été atteints dès 2013.

Tableau récapitulatif de l'évolution de la production de déchets recyclables au Grand Besançon :

| Déchets recyclables/an | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|----------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| COLLECTIF en kg/an/hab | 51 | 48 | 56 | 56 | 57 | 58 | 60 |
| % d'évolution cumulés | 0 | -6 | 10 | 10 | 12 | 14 | 18 |
| PAVILLONNAIRE en kg/an/hab | 75 | 80 | 73 | 72 | 72 | 71 | 71 |
| % d'évolution cumulés | 0 | 7 | -3 | -4 | -4 | -5 | -5 |
| population COLLECTIF | 102400 | 102190 | 102400 | 102849 | 102514 | 102514 | 101747 |
| population PAVILLONNAIRE | 72896 | 68506 | 72896 | 74172 | 74390 | 74390 | 74592 |

Tableau récapitulatif de l'évolution du tarif moyen de redevance des ménages :

| Evolution du tarif moyen par habitant | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Montant facturé en € HT par an et par habitant | 65,9 € | 66,3 € | 68,3 € | 72,4 € | 75,0 € | 72,4 € | 72,3 € |
| Montant facturés en € TTC par an et par habitant | 69,5 € | 70,5 € | 72,1 € | 76,4 € | 80,0 € | 77,5 € | 79,5 € |

Tableau récapitulatif du nombre de sites accompagnés :

| Nombre de sites (nouveaux) | Nombre de sites en zone CUCS | Nombre de logements | Nombre d'habitants |
|----------------------------|------------------------------|---------------------|--------------------|
| 193 | 120 | 8222 | 18156 |

62% des sites accompagnés se trouvent en zone CUCS.

Tableau récapitulatif du nombre de logements accompagnés par logeur :

| Logeur | Parc de logements | Nombre de logements accompagnés | % parc accompagné |
|------------------------|-------------------|---------------------------------|-------------------|
| GRAND BESANCON HABITAT | 5573 | 2453 | 44% |
| HABITAT 25 | 3940 | 1893 | 48% |
| NEOLIA | 5900 | 2438 | 41% |
| SAIEMB | 2350 | 1438 | 61% |
| TOTAL | 17763 | 8222 | 46% |

46% du parc des logements sociaux ont ainsi été accompagnés.

Tableau récapitulatif du nombre d'immeubles en fonction du nombre de logements :

| Nombre d'immeubles <50 logements | Nombre d'immeubles entre 50 et 100 logements | Nombre d'immeubles >100 logements |
|----------------------------------|--|-----------------------------------|
| 73 | 65 | 20 |

Bilan humain

Au niveau du profil de poste, les conseillers en habitat collectif possèdent des qualités relationnelles et organisationnelles avérées. Outre leur sensibilité environnementale, les conseillers se sont totalement impliqués dans le projet par une solide formation, une remise en question permanente et leurs propositions constantes d'évolution des modalités techniques et de communication. Dans le cadre de la réalisation des porte-à-porte, leur fort engagement a permis de sensibiliser efficacement les habitants mais a nécessité une implication à la fois intense et « énergivore ». Leur esprit d'équipe et leur solidarité ont garanti un bon climat de travail pour mener à bien les missions.

L'équipe des conseillers s'est renouvelée au gré de diverses opportunités. Ainsi, deux agents ont intégré la fonction publique territoriale en devenant titulaire ou en voie de titularisation. Deux autres conseillers ont valorisé leurs expériences à l'étranger. Enfin, deux autres poursuivent leur parcours en préparant des concours tout en continuant à se mobiliser sur le nouveau projet ADEME.

Perspectives

L'action B1 du WOAD a pris fin au 31/12/2015. Concernant la collectivité, un nouveau projet d'accompagnement spécifique de l'habitat collectif à l'issue de cette date a été élaboré. Sa conception a impliqué progressivement l'équipe à compter du second trimestre 2015 en valorisant notamment les conclusions de l'action B1 et les pistes d'amélioration suivantes :

- Application du règlement de collecte et de facturation du SPGD pour les sites accompagnés

- Choix des sites accompagnés selon des critères établis par la DGD
- Prise en compte systématique de la problématique déchets dans le cadre de programmes neufs et des réhabilitations
- Evolution des outils informatiques notamment de « l'interface RI »
- Formations périodiques des gardiens et des personnels de terrain

Un dossier de demande de subventions a donc été déposé auprès de l'ADEME (Agence nationale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et a été accepté en novembre 2015. Ce nouveau projet « Aide au changement de comportement et optimisation de la RI en habitat collectif » se conduira sur une période de 3 ans (de 2016 à 2018) reconductible. L'équipe est constituée d'un encadrant et de 3 conseillers en habitat collectif. Les objectifs initiaux de l'action B1 du Life sont de nouveau fixés et renforcés d'un objectif d'amélioration de la qualité du cadre de vie en pied d'immeuble.

Les principes méthodologiques sont les suivants :

- Intégration des spécificités de l'habitat collectif (dès la phase de conception des aménagements des constructions neuves et réhabilitations)
- Intervention en habitat privé (syndics de copropriété)
- Accompagnement d'une durée d'un an
- Un suivi plus opérationnel : rencontres périodiques avec les logeurs, transversalité des thèmes
- Présence humaine des conseillers sur les sites
- Porte-à-porte systématique
- Lien avec les partenaires du contrat de ville

Les sites sont sélectionnés selon les critères ci-après :

Sites neufs ou sites réhabilités : ancrage des bonnes pratiques dès le départ

Sites « à maintenir » où l'action B1 a donné de bons résultats : maintien des bonnes pratiques

Sites spécifiques : pour améliorer les gestes de tri ou pour expérimenter d'autres types de précollecte

Les objectifs se déclinent comme suit :

| Objectifs par type de site | Evolution RI/hab (base tarif 2015) | Poids OM résiduelles | Poids OM recyclables |
|----------------------------|--|--------------------------------------|--|
| Site neuf/réhabilité | < 90€ puis limitée à hausse tarifaire | < 200kg/an/hab | >55kg/an/hab ou taux de recyclage >22% |
| Site sollicité | < 105€ puis limitée à hausse tarifaire | -2%/an/hab (année de référence 2015) | +2%/an/hab (année de référence 2015) |
| Site exemplaire | < 85€ puis limitée à hausse tarifaire | < 170kg/an/hab | >60kg/an/hab ou taux de recyclage >25% |

5.1.2 Action B2

Il s'agit de mettre en place des formations, des ateliers, des stands d'information et des lieux d'échanges pour expliquer au grand public, les gestes qui permettent de réduire la quantité et la toxicité des déchets.

Actions menées et résultats obtenus

Une animatrice a été recrutée et formée à la prévention des déchets au début du projet. Elle a conçu un programme d'interventions pédagogiques sur 5 thématiques :

- le compostage ;
- l'éco-consommation ;
- le gaspillage alimentaire ;
- les toxiques et les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ;
- le réemploi.

Le SYBERT est ainsi intervenu à travers des actions d'information du grand public, souvent à l'occasion de manifestations (fête de ville, de quartier, foire locale...).

Pour faire face à une forte demande des enseignants, l'animatrice, dont la formation est agréée par l'Education Nationale, est intervenue auprès des enfants en écoles primaires du territoire (cycle 2 et 3) durant les périodes scolaires ainsi qu'en centre de loisirs et maisons de quartier durant les périodes périscolaires.

Chacune des interventions scolaires se compose de trois séances de trois heures chacune. Une première séance commune à chaque thématique présente la gestion des déchets de manière générale (les gestes de tri et les différentes filières de traitement).

Indicateurs 2012-2013 : année 1 du projet (juillet 2012 à juin 2013)

Animations scolaires : 747 élèves sensibilisés dans 29 classes

Animations grand public : 1 710 habitants sensibilisés au cours de 28 animations

Indicateurs 2013-2014 : année 2 du projet (juillet 2013 à juin 2014)

Animations scolaires : 749 élèves sensibilisés dans 33 classes

Animations grand public : 1 882 habitants sensibilisés au cours de 60 animations

Indicateurs 2014-2015 : année 3 du projet (juillet 2014 à juin 2015)

Animations scolaires : 323 élèves sensibilisés dans 11 classes par le SYBERT et 2 classes de 2 collèges suivis dans le cadre du projet PRALIM (voir page suivante).

Animations grand public : 1 834 habitants sensibilisés au cours de 41 animations

Indicateurs 2015-2016 : année supplémentaire du projet (juillet 2015 à juin 2016)

Animations scolaires : 491 élèves sensibilisés dans 22 classes par le SYBERT

Animations grand public : 2 461 habitants sensibilisés au cours de 54 animations

Animations grand public

Pour satisfaire le projet « Waste on a Diet » et intervenir davantage auprès du public adulte, le SYBERT a lancé une consultation « Conception et animations de stand grand public et ateliers pratiques sur la prévention et le compostage ». Trois prestataires (associations locales environnementales) ont répondu à cette consultation : TRI, CPIE et Trivial Compost.

Cette prestation multi-attributaire permet de réaliser simultanément des animations, notamment durant les périodes de printemps et d'automne au cours desquelles les manifestations sont nombreuses le WE.

Ces prestataires réalisent des animations sur les thèmes suivants :

- compostage ;
- toxicité des déchets et méthodes naturelles de nettoyage et d'entretien de la maison ;
- éco-consommation et gaspillage alimentaire.

Dans le cadre de leurs prestations, ces associations sont le relais du SYBERT sur le terrain, auprès du grand public, en complément du travail de l'animatrice du SYBERT. Ils interviennent notamment lors des manifestations, fêtes de quartier ou animations familiales qui se déroulent tout l'été au pied des immeubles.

En parallèle, le SYBERT a développé des échanges avec les agents de développement locaux des maisons de quartier. Ainsi, des ateliers spécifiques ont pu être proposés aux adhérents d'associations regroupant des habitants de l'habitat social :

- ateliers sur le ménage au naturel (association PARI, groupe culturel du CCAS...),
- atelier sur l'éco-consommation (association de femmes « Miroirs de femmes, Reflets du Monde », les « jeux en famille » du mercredi sur le quartier de Planoise...).

La réussite de ces interventions dépend pour grande partie des relations développées avec les relais locaux (agents des maisons de quartier, responsables associatifs...).

Semaine des DEEEglingués

Un partenariat a été mis en place avec l'association CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie) au travers d'une convention de partenariat. Cette association anime aux côtés du SYBERT la Tournée des DEEEglingués, action de sensibilisation autour de la collecte et du recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. Ces interventions se sont déroulées aux abords de quartiers d'habitat collectif dense lors des marchés alimentaires (Planoise, Palente) et de déchetteries en 2013 et dans les hypermarchés de Besançon en 2014. Pour dynamiser les animations, le SYBERT a fait appel à une troupe d'improvisation théâtrale en 2013 et à un magicien en 2014. Leur présence a permis d'attirer un large public curieux de voir un spectacle vivant (sketchs, chansons, tours de magie), le tout adapté au discours de prévention des déchets. Les animateurs pouvaient ensuite prendre le relais et donner toutes les informations nécessaires sur la collecte et le recyclage des DEEE. La présence d'artistes donne une visibilité plus large qu'un stand seul. Cette opération d'envergure nationale n'a malheureusement pas été renouvelée en 2015. L'association CLCV a également proposé des ateliers autour du réemploi en animant une bourse aux décorations de Noël et fabrication d'éléments de décoration durant la Semaine Européenne de Réduction des déchets (SERD 2013).

L'accompagnement en habitat collectif : amélioration des pédagogies

Le bureau d'études ESPACE ENVIRONNEMENT a été retenu pour mener un travail de formation des animateurs et d'optimisation des pédagogies à destination des personnes vivant en habitat collectif social dense. Cette mission qui a duré près d'un an s'est décomposée en 2 phases :

- phase 1 : diagnostic des structures travaillant en collaboration avec le SYBERT et réalisant les animations grand public : analyse des méthodes d'approche et argumentaires dans le but de dégager des pistes d'amélioration et des propositions d'adaptation (notamment des outils de communication) pour sensibiliser les populations-cibles.
- phase 2 : intégration des préconisations de la phase 1, proposition d'évolution des outils ou des techniques d'animation, formation sur les argumentaires à adoptés.

Toutes les associations intervenant pour le SYBERT et la DGD du Grand Besançon ont participé à ce travail.

Première étape de la mission, un groupe de discussion (ou Focus Group) a été organisé avec des habitants du quartier de Montrapon. Il s'agit d'un échange spontané au cours duquel un petit groupe réagit à un sujet donné (motivations / freins), afin de faire émerger les perceptions, attitudes et comportements des habitants des logements sociaux à l'égard de la réduction des déchets. Il ressort que la réduction des déchets est associée à des représentations positives et il semble opportun d'insister sur le facteur émotionnel et les bénéfices qualitatifs (qualité de vie, convivialité, fierté de savoir-faire soi-même, etc.).

Une seconde étape a consisté au diagnostic des animateurs en situation d'animation.

Les points de vigilance qui ont été pointés concernent, entre autres :

- un besoin en termes de renforcement pédagogique (plus d'interactivité, de jeux, de mise en situation)
- la nécessité de mettre en valeur les bénéfices de la prévention des déchets (économique, satisfaction de faire pour soi-même)
- l'amélioration de l'attractivité du stand, de la visibilité des animateurs, de l'accroche du passant...
- les réflexions ont permis de définir les pistes d'amélioration suivantes :
- attractivité des stands (bâche thématique)
- visibilité des animateurs (tablier coloré)
- stratégie de mobilisation du chaland (rabatteur, boisson gratuite)
- stand mobile qui circule dans le quartier

Les résultats complets de la phase 1 et 2 ont été présentés en annexes du rapport à mi-parcours.

Création d'un stand d'animation ludique et pédagogique

Suite au travail mené avec le bureau d'étude Espace Environnement, suivant ses préconisations, le SYBERT a décidé de créer un véritable espace pédagogique d'animation. Une consultation a été lancée en septembre 2014 et deux structures ont répondu. Le groupement CPIE-TRI-Jean-Mie & Cie a été retenu.

L'objectif est de créer un univers ludique et pédagogique permettant aux animateurs d'interagir avec le public à sensibiliser. Cet espace d'animation n'a pas vocation à être présenté seul, tel un décor. Il est un support et un point d'appui pour les intervenants lors de la diffusion de messages de sensibilisation. Pour une meilleure identification du public, deux espaces ont été créés : une cuisine et un garage, qui peuvent être présentés ensemble ou non.

Plusieurs thématiques sont abordées (gaspillage alimentaire, réemploi/réparation, produits toxiques et DEEE, compostage), soit sous forme de jeux, soit sous forme de messages informatifs installés à des endroits stratégiques de l'espace. Un classeur pédagogique permet à tout animateur de s'approprier rapidement l'outil puisque chaque jeu est détaillé et expliqué et des scénarios d'animations sont proposés. Cet outil est reproductible (d'autres syndicats de traitement de déchets s'en sont déjà inspirés). Une réflexion est en cours pour une nouvelle déclinaison de l'outil : la chambre d'un adolescent. Présentation de l'outil en annexe.

Logis 13 éco

L'appartement pédagogique « Logis 13 éco » a été inauguré en novembre 2013. Implanté dans un quartier d'habitat social de Besançon (Planoise), il est le fruit d'un long travail de coopération entre différentes structures (SYBERT, CCAS, Ville de Besançon, Grand Besançon). Il accueille et informe des groupes d'habitants sur la question de la maîtrise des charges liées à l'eau potable et l'assainissement des eaux usées, aux déchets, et à l'énergie. Une scénographie spécifique sur les déchets a été créée pour la visite.

Concours de collecte de piles dans les écoles primaires

En 2015, le SYBERT a signé une convention avec l'éco-organisme SCRELEC pour la collecte des piles et batteries usagées. Dans le cadre de ce partenariat, le SYBERT a proposé une collecte de piles à l'ensemble des 130 écoles élémentaires du territoire.

16 écoles ont répondu à l'appel et se sont lancées dans une collecte tout azimut de piles et batteries usagées. Le SYBERT leur a fourni les outils de communication et de collecte. Plus de 10 tonnes ont été collectées en 4 mois !

Intervention sur les DEEE dans les collèges

En novembre 2015, les 10 collèges du territoire ont reçu une proposition d'intervention sur la thématique des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Cette thématique est pertinente avec les élèves de collège car ils sont de grands utilisateurs d'équipements électroniques (téléphone, console de jeu, tablette, etc...).

4 collèges ont répondu favorablement à la proposition : les collèges d'Ornans, de Pouilley-les-Vignes, Notre Dame et Victor Hugo à Besançon pour un total de 7 classes et 150 élèves. L'intervention s'est déroulée sur 2 séances et 3 classes ont souhaité participer à une 3^{ème} séance en visitant l'entreprise Juratri à Lons le Saunier qui collecte et démonte les DEEE.

- séance 1 : qu'est-ce qu'un DEEE, comment l'éliminer, pourquoi est-il important de le recycler ?
- séance 2 : que deviennent les matières recyclées, questionnement sur nos modes de consommation avec des chiffres clés ;
- séance 3 : visite du site de Juratri, collecte des DEEE et démontage des petits appareils en mélange.

Face à la satisfaction des élèves et enseignants, ces interventions seront renouvelées à la rentrée 2016-2017.

Prêt de gobelets réutilisables pour les manifestations

Depuis 2012, le SYBERT et la Ville de Besançon proposent le prêt gratuit de gobelets réutilisables auprès des organisateurs de manifestations. Cette opération évite de jeter un grand nombre de gobelets à usage unique et permet de maintenir la propreté des sites d'accueil.

De 2012 à 2015, la logistique était gérée par le Centre des handicapés au travail (CHAT) de Besançon (réservation et mise à disposition des gobelets) avec un lavage par l'entreprise ECOCUP. En 2015, environ 75 000 gobelets ont été prêtés pour 110 manifestations.

Des difficultés d'ordre organisationnel et logistique ont amenés le SYBERT et la Ville de Besançon à envisager une évolution du dispositif. Depuis 2016, la Blanchisserie du Refuge, entreprise locale d'insertion, est en charge de la gestion du dispositif. Le SYBERT a mis à disposition de cette structure plus de 5 000 gobelets réutilisables et a financé, en partenariat avec la Ville de Besançon, l'achat d'une machine à laver à hauteur de 50%.

Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

2014 a été désignée année de lutte contre le gaspillage alimentaire par la Commission européenne. Avec le soutien de la DRAAF Franche-Comté et de l'ADEME, le SYBERT s'est engagé à mettre en place différentes actions.

1. Sensibilisation du grand public au gaspillage alimentaire avec le stand « bar à soupes ». Ces animations sont conçues et prodiguées par le CPIE afin de sensibiliser les publics ayant de faibles revenus sur les thèmes alimentation/consommation, gaspillage alimentaire. Très proactifs, les animateurs invitent les visiteurs à déguster une soupe ou un jus de fruits réalisés sur place à partir de fruits ou de légumes abimés ou de saison. Un échange peut alors s'engager dans un climat de confiance et de convivialité très apprécié par tous.

2. Sensibilisation du grand public lors d'une semaine dédiée du 19 au 23 mai 2014 intitulée « gaspillage alimentaire : j'agis, j'économise ». En partenariat avec une radio locale, France Bleu Besançon, différentes chroniques ont eu lieu sur le gaspillage alimentaire, avec participation des auditeurs. De plus, 3 conférences-débats sur le gaspillage ont été animées par Jean-Charles Catteau (Besançon, Ornans, Saint-Vit).

3. Réalisation d'une web-série sur le gaspillage alimentaire. 6 courtes vidéos humoristiques ont été créées et diffusées sur Internet sous le nom de « La Famille TRAILLEUGAINE ». Elles ont été créées à l'initiative de l'ASCOMADE et reçu un soutien de plusieurs organismes et collectivités de Franche-Comté (DRAAF, ADEME, CG25, CG39, SYBERT, SYTEVOM, SYDOM du Jura, Agglomération Pays de Montbéliard, PREVAL, SICTOM Zone Sous-Vosgienne). Pour promouvoir ces vidéos, le SYBERT a souhaité lancer un jeu concours qui consistait à répondre à trois questions sur ces vidéos. Au total 161 participations, 10 lots remportés et 70 000 sets de table distribués dans 121 restaurants partenaires.

4. Sensibilisation des collégiens à la problématique du gaspillage dans leur établissement scolaire. Les collèges de Besançon Albert Camus et Clairs Soleils ainsi que le collège Claude Girard de Châtillon-le-duc ont répondu à l'appel à projet lancé par le SYBERT en 2014 en partenariat avec le CG25 et le CPIE. L'accompagnement a été réalisé de la manière suivante :

- un état des lieux avec la pesée des déchets est réalisé pour connaître les quantités gaspillées et le volume que représentent les déchets compostables dans le but de mettre en place un tri et une valorisation des biodéchets si le collège en produit plus de 10 t/an (loi Grenelle II).

- un volet pédagogique avec les élèves : action de sensibilisation dans les classes, travail participatif avec les équipes de cuisine pour la réalisation d'affichages dans le restaurant, création d'outils de communication...

- en parallèle, un volet plus opérationnel : travail avec les gestionnaires et les équipes de cuisine pour mettre en place une réflexion sur le gaspillage, les coûts engendrés, les possibilités de réorganisation, etc. Le CPIE avec l'appui technique du SYBERT est aussi chargé de ce volet.

Le bilan de cette action est mitigé. En effet, les parties prenantes de la restauration dans un collège sont nombreux et ne dépendent pas de la même hiérarchie : intendant local, équipe de cuisine locale, diététicien départemental, responsable du patrimoine départemental, équipe pédagogique.... et il n'est pas facile de trouver des points de convergence lorsque les contraintes et priorités divergent. Par ailleurs, en tant qu'intervenant extérieur spécialisé en gestion des déchets, initier des évolutions dans les habitudes de travail au sein des équipes de cuisine était compliqué ; nous avons eu le sentiment de ne pas être légitime pour accompagner les professionnels sur ce sujet-là. Si cette opération devait être renouvelée, nous conseillons l'appui d'une structure spécialisée en restauration collective (contraintes, réglementations...). Le volet pédagogique a été mis en œuvre et a reçu un réel enthousiasme de la part des élèves et des enseignants.

Opération de promotion du gourmet bag

Dans le cadre d'un appel à projet lancé par la DRAAF Bourgogne Franche-Comté portant sur le gaspillage alimentaire, le SYBERT a été retenu pour une action originale dont le but est de favoriser l'usage du « doggy bag » à la française chez les restaurateurs en leur fournissant outils de communication adaptés et boîtes carton « gourmet bag ».

Les objectifs sont multiples :

- sensibiliser clients et restaurateurs à la problématique du gaspillage alimentaire : des études montrent que près de 30 % des denrées mondiales finissent à la poubelle et en France, près de 20 kg/hab/an de produits encore consommables sont jetés par les foyers,
- offrir aux restaurateurs la possibilité de valoriser le fruit de leur travail et de maîtriser leur production de biodéchets en proposant aux clients qui ne finissent pas leur assiette de repartir avec leurs restes,
- démocratiser cette pratique auprès des clients qui, soit ne connaissent pas l'usage du gourmet bag, soit n'osent pas en demander.

En novembre 2015, à l'occasion de la semaine européenne de réduction des déchets, 48 restaurateurs ont répondu à l'appel du SYBERT pour proposer des gourmets bag à leur clientèle. 50 boîtes ont été distribuées à chaque restaurateur pour le lancement. Ils ont également reçu des outils promotionnels : vitrophane à coller sur la vitrine, note réglementaire sur l'usage du gourmet bag (volets réglementation et sécurité sanitaire), flyers et cartes postales pour informer les clients, sets de table.

En parallèle, pour développer l'usage du « gourmet bag », un jeu concours « Et vous, ou mangerez-vous votre gourmet bag ? » a été lancé auprès du grand public. Il invitait les clients adeptes du gourmet bag à se prendre en photo avec leur boîte et à la poster sur la page Facebook du SYBERT. Une quarantaine de personnes ont participé à ce jeu. Là encore, il s'agissait de faire connaître le gourmet bag auprès du plus grand nombre.

Une large campagne média s'est montée avec affichage 4*3 et abris bus, insertion dans magazine, création et diffusion de spot web et radio.

L'opération de promotion du gourmet bag se terminera en novembre 2016. De nouveaux restaurateurs seront contactés à l'automne 2016 pour intégrer l'opération. L'objectif est d'atteindre 100 restaurateurs impliqués sur les 260 restaurateurs que compte le SYBERT.

Réajustement du projet

Comme indiqué dans la demande d'avenant et l'avenant, l'animatrice recrutée et formée à la prévention des déchets est agréée par l'Education Nationale pour intervenir auprès des élèves d'écoles primaires. De ce fait, une partie de son temps de travail a été affecté à d'autres tâches que celles du projet, contrairement à ce qui était prévu. Elle intervient en animation scolaire sur tout le territoire du SYBERT, et non plus uniquement sur les secteurs d'habitat social dense. Le temps passé hors projet « Waste on a Diet » est donc précisé dans ses feuilles de temps.

Par conséquent, les actions prévues sont pour partie réalisées par des prestataires, notamment pour toutes les animations tournées vers le grand public. Des dépenses non prévues initialement ont donc été intégrées dans la rubrique « Prestation externe ». Les coûts relatifs au travail avec le bureau d'étude Espace

Environnement, tout comme la réalisation de support de communication par l'agence de communication L&M (affiches pour la campagne des « Piles perdent la face » par exemple) ont été intégrés à cette rubrique.

La rubrique « Autres coûts » n'était pas mentionnée au début de projet. Toutefois, des dépenses ont été et seront engagées afin de financer des outils et des supports de communication utilisés lors des animations à visée pédagogique. Cela représente donc un coût supplémentaire pour cette action. Les divers supports sont les suivants : panneaux pédagogiques pour le Logis 13 éco, jeu de l'oie, kakémono, bannières, banderoles, jeu des 7 familles, jeu de l'oie géant sur la réduction des déchets, des microscopes ou encore des malles pédagogiques.

Nous avons également intégré des actions mises en œuvre en fonction des opportunités : appel à projet du ministère de l'agriculture, d'agroalimentaire et de la forêt pour toutes les actions autour du gaspillage alimentaire, collecte de piles dans les écoles avec l'éco-organisme SCRELEC, interventions sur les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) avec l'éco-organisme ECO-SYSTEME.

Ces dépenses figurent dans les formulaires financiers.

Difficultés

La principale difficulté pour sensibiliser le public en habitat social dense, à la prévention des déchets est la mise en place de groupes de visite de magasins ou d'installations de traitement des déchets (ressourcerie-recyclerie, déchetterie, centre de tri des recyclables). En effet, il s'avère difficile de constituer un groupe d'habitants suffisamment nombreux et, par ailleurs, ces personnes ne disposent souvent pas de moyen de locomotion.

Une autre difficulté majeure est de parvenir à attirer l'attention des personnes vivant en habitat social. En effet ces foyers ont généralement d'autres préoccupations que l'environnement (financières, sanitaires, sociales...). Il est donc primordial d'axer le discours sur une de leur préoccupation, comme par exemple le coût de la facture déchets. Les échanges restent toutefois délicats en raison de barrières linguistiques ou culturelles (refus d'ouvrir, crainte de femmes seules...).

Ainsi, il faut redoubler d'imagination, d'angles de vue ou de supports d'interpellation pour attirer l'intérêt des visiteurs lors des activités de proximité car les personnes se sentent souvent peu concernées par les sujets environnementaux

Changer de comportement est un processus complexe pour un individu. Ce changement s'opère souvent par petits pas, en mettant en place des gestes simples qui finiront par s'ancrer dans les habitudes de vie. Ces gestes peuvent faire boule de neige (au sein d'une même famille, d'une équipe de travail, d'un groupe d'amis). Dans tous les cas, un changement de comportement nécessite souvent d'être accompagné et répété. C'est de ce que le SYBERT s'efforce de faire depuis de nombreuses années maintenant et continuera dans les années à venir.

Perspectives

Une réelle dynamique s'est installée sur le territoire, mobilisant des acteurs essentiels tels que les associations qui sont de formidables relais auprès du grand public. Les actions phares du SYBERT bénéficient de retours positifs de la part des relais d'opinion. Le volet multimédia (internet, diffusion de vidéos) doit être amplifié pour atteindre de nouvelles cibles (les jeunes adultes notamment).

La loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte rend obligatoire les Programmes Locaux de Prévention, les actions de sensibilisation à la prévention des déchets vont naturellement continuer et l'habitat social collectif restera une des cibles principales de nos actions et interventions.

Les animations du SYBERT, portant jusqu'ici sur les thématiques prévention et compostage, porteront également sur les autres activités de gestion des déchets afin d'accompagner une baisse des déchets et une hausse du recyclage. Le renforcement de l'équipe d'animation, avec le recrutement de 2 animatrices dès septembre 2016, permettra de multiplier les interventions sur le terrain, directement au sein de chaque commune, de faire visiter les installations (logis 13 éco, centre de tri, chalet de compostage...).

Il est en effet primordial de poursuivre les efforts de sensibilisation afin d'accompagner vers un changement durable les gestes de prévention.

5.1.3 Action B3

Cette action vise à développer le compostage de proximité en milieu urbain sous diverses formes. Elle est mise en œuvre par les 4 agents du service compostage / valorisation organique qui s'appuient également sur des structures extérieures dans le cadre de marchés de prestations de service ou de partenariats (convention).

Compostage en pied d'immeuble

Actions menées

Le développement du compostage en pied d'immeuble avec les habitants passe par la réalisation de différentes étapes :

- **Accompagnement des habitants à la mise en place de composteurs collectifs**

Cette action est mise en œuvre par l'association Trivial Compost, dans le cadre de marchés de prestations de service (3 marchés sur la durée du projet), qui se déroulent suivant différentes étapes : le prestataire étudie les projets d'installation de composteurs avec les habitants, présente le projet au gestionnaire de l'immeuble (assemblée générale pour une copropriété, rendez-vous sur site en habitat social), installe les composteurs sur site, puis organise leur inauguration avec les habitants. Une visite sur place est ensuite réalisée tous les deux mois pour vérifier le bon fonctionnement sur une durée d'un an. Les composteurs collectifs sont gérés et suivis par des habitants bénévoles, les « guides composteurs ». Le SYBERT propose à ces habitants bénévoles des formations au compostage, elles sont assurées par l'association Trivial Compost, en moyenne tous les 3 mois. Le SYBERT demande aux organismes logeurs (syndics, bailleurs) une participation financière pour l'accompagnement des habitants au compostage collectif, comprise entre 100 et 300 € suivant le nombre de logements de l'immeuble.

- **Fournitures nécessaires au compostage collectif**

Le SYBERT met à disposition des habitants en immeuble le matériel nécessaire pour le compostage collectif : des composteurs en bois de capacité 600 litres et/ou 300 litres, ainsi que des bioseaux, achetés par le SYBERT dans le cadre de marchés de fournitures (2 marchés sur la durée du projet). Les autres équipements (fourche, pelle, griffe, tamis, brass-compost, tablier en coton) sont achetés sur devis auprès de fournisseurs.

- **Sensibilisation des habitants au compostage collectif**

Le SYBERT encourage et sensibilise les habitants au compostage collectif en pied d'immeuble par le biais de stands d'information qui sont animés par différentes associations locales (Trivial Compost, CPIE du Haut Doubs, TRI), réalisés dans le cadre de marchés de prestations de services (5 marchés sur la durée du projet).

Chaque année, le SYBERT a organisé des campagnes de communication sur le compostage collectif via l'achat d'espaces publicitaires dans les médias locaux : publipostages dans journaux locaux, spot radio (30 secondes), diffusion d'une annonce sur site internet « macommune.info ». En 2016, le SYBERT n'a pas lancé de campagne de communication en raison du départ de la chargée de communication (février 2016).

Sur tous les sites de compostage en pied d'immeuble, le SYBERT a installé une signalétique dédiée, permettant d'informer les habitants de l'immeuble et les visiteurs extérieurs : une petite plaque signalétique est fixée sur un des composteurs, et un panneau de grand format « Ici nous compostons en pied d'immeuble » est installé en limite de propriété (grillage, poteau), ce qui est un vecteur efficace du compostage collectif en milieu urbain.

En 2014, le SYBERT a réalisé des supports de communication dédié au compostage en pied d'immeuble : une plaquette « à la découverte du compostage en pied d'immeuble » et une plaquette « compostage en pied d'immeuble : pour aller plus loin » (réalisés par Marina Renaud) : ces plaquettes sont diffusées par les animateurs sur les stands d'info, lors des visites en porte à porte ou encore dans les points publics (mairie, ...).

De 2012 à 2015, le SYBERT a mené différentes opérations pour aller à la rencontre des habitants en habitat social et les sensibiliser au compostage collectif en pied d'immeuble :

- Janvier à juin 2013 : équipe de 16 jeunes volontaires en service civique recrutés par Unis-cité, réalisation de visites en porte à porte des habitants, de stands en pied d'immeuble, rencontre des associations investies dans les quartiers ;
- Août 2014-février 2015 : 2 animatrices d'une Agence de Communication (DCC) ont réalisé des visites en porte à porte ;
- De 2012 à 2015 : l'association CLCV a réalisé de la sensibilisation et des sondages dans les immeubles afin d'identifier des personnes bénévoles pour devenir « guides composteurs » ;
- De 2012 à 2015, des conseillers du tri du Grand Besançon (Direction Gestion des Déchets) sont intervenus à l'occasion de visites en porte à porte pour sensibiliser au compostage.

• Réseau d'échanges entre guides composteurs

En 2012, le SYBERT a décidé de créer un réseau d'échanges entre les habitants impliqués activement dans le compostage collectif, c'est-à-dire les guides composteurs. Ce réseau vise à favoriser la pérennisation des sites de compostage collectif, permettre l'échange de pratiques, améliorer leurs connaissances sur le compostage et aussi essaimer les projets sur le territoire. Cette action est mise en œuvre depuis 2012 par l'association Trivial Compost dans le cadre d'une convention annuelle de partenariat (versement d'une subvention annuelle).

Chaque année, l'association a organisé au printemps, un évènement autour d'une journée « portes ouvertes » sur les sites de compostage, avec la participation des guides composteurs. Cet évènement a pris de l'ampleur en 2014 et 2015, car le SYBERT a mis en œuvre une campagne de communication importante autour de cette journée orientée vers le thème « récolte du compost »: l'achat d'espaces publicitaires sur les bus et arrêts de bus a permis une plus grande visibilité du compostage collectif que la 1ère année.

Les autres mises en œuvre par Trivial Compost sont détaillées dans l'annexe 1 – action B3 du présent rapport.

Résultats

L'objectif concernant le compostage en pied d'immeuble était de mettre en place 300 sites au total sur la durée du projet, pour toucher une population d'environ 9 000 foyers.

Au terme du projet, le SYBERT a équipé 289 sites de composteurs collectifs, ce qui représente 9946 foyers concernés, parmi lesquels 3957 foyers participent au compostage collectif.

Cette action a connu un fort développement les 3 premières années du projet, pour atteindre un pic en 2013 (75 sites équipés) qui correspond à l'année de la mise en place de la redevance incitative sur le territoire du SYBERT. En 2014 et 2015, le nombre de sites installés a diminué (56 et 38 respectivement), mais on note qu'il repart à la hausse en 2016.

En habitat social, le nombre de sites a suivi cette évolution pour atteindre un total de 57 sites équipés sur la durée du projet, soit 20% du nombre total de sites, ce qui est très satisfaisant (le taux d'habitat social est de 27% à Besançon). Après un ralentissement des projets en 2015, ceux-ci repartent à la hausse en 2016.

Le nombre de guides composteurs a augmenté en proportion du nombre de sites : il est passé de 472 en février 2015 à 579 au 30/06/2016, avec un pic en 2013 (98 guides formés). Sur la durée du projet, 19 formations ont été réalisées, ce qui a permis de former 197 habitants au compostage collectif, c'est inférieur à l'objectif initial de réaliser 30 sessions de formation. Depuis 2014, on note un fort ralentissement de la participation des habitants aux formations, et l'adaptation du format de la formation (3h30 au lieu de la journée) n'a pas permis d'enrayer cette tendance.

Difficultés rencontrées

Formation des guides composteurs : la participation des guides composteurs aux formations compostage est insuffisante, et le SYBERT rencontre des difficultés pour augmenter cette participation. Le SYBERT réfléchit à la possibilité de rendre la formation plus « obligatoire », car la formation est indispensable pour assurer la bonne gestion des sites et éviter certaines nuisances.

L'autonomie des sites au bout d'un an d'accompagnement : dans la majorité des cas, cette autonomie n'est pas atteinte, les guides composteurs ont encore besoin d'un soutien au bout de la 1ère année, qu'il s'agisse d'un support moral ou d'une aide technique (brassage de la matière, conseils, ...).

La pérennisation des sites de compostage peut-être compliquée lorsque les habitants démissionnent de leur rôle de guide composteur. En effet, sans habitant volontaire le site est à l'abandon.

L'implication des bailleurs : le compostage n'est pas considéré comme faisant partie de la gestion des déchets dont ils ont la charge au niveau des immeubles ; le SYBERT n'a pas réussi à faire participer les bailleurs à la « surveillance » des sites de compostage (via les gardiens d'immeuble par exemple) ; la participation des bailleurs se limite à l'acceptation des projets et le règlement du forfait au SYBERT.

Réseau des guides composteurs : le bilan reste mitigé, car malgré un panel très large d'actions menées par l'association Trivial Compost pour favoriser les échanges entre habitants, la participation des guides composteurs à ces actions a été globalement assez faible. L'action des guides composteurs reste concentrée sur la gestion de leur site de compostage et les échanges dans leur immeuble.

La communication grand public : celle-ci a connu des fluctuations (par exemple en période pré-électorale, communication limitée), et l'efficacité des actions menées pour toucher le public n'est pas démontrée. Elle s'inscrit dans la stratégie plus globale de communication sur la prévention des déchets et dispose donc de créneaux restreints.

Chalets de compostage

Les chalets de compostage sont des équipements publics installés dans les quartiers d'habitat très dense où l'installation de composteurs en pied d'immeuble s'avère compliquée ou impossible. Ils sont gérés par le SYBERT et ouverts au public selon des horaires définis.

Actions menées

Les projets d'installation de chalets de compostage ont suivi la méthodologie suivante :

- montage du projet : toutes les démarches de prospection et de négociation avec les services de la Ville (Urbanisme, Espaces Verts, Voirie, Domaines, Vie des Quartiers, Démocratie Participative) et ceux de l'Architecte des Bâtiments de France ont été réalisées par le personnel du SYBERT
- la construction des chalets a été réalisée via différentes entreprises : la fourniture des matériaux a été confiée à l'entreprise AYMONIER (éléments bois) et à l'entreprise TOGNOL (éléments métalliques) ; les travaux de préparation du terrain puis les travaux de montage du chalet (rubrique « infrastructure ») ont été confiés au service insertion de l'association ADDSEA (SIAMB)*
- la gestion des chalets de compostage, qui inclut l'ouverture des chalets aux habitants, est assurée par l'association de la Régie des Quartiers de Besançon dans le cadre d'un marché d'insertion qui a été renouvelé en novembre 2013. L'association assure l'accueil des habitants lors des ouvertures des chalets, et ceci toute l'année. Les autres missions confiées à la Régie des quartiers concernent la gestion des biodéchets apportés et leur compostage in situ : pesée des apports, brassage du compost, vérification de l'humidité et de la température, apport d'eau et de broyat, récolte du compost. La distribution de compost aux habitants est gérée par le SYBERT.

**Convention avec ADDSEA en 2013 pour le montage de 3 chalets.*

Le fonctionnement des chalets de compostage a nécessité l'achat de matériel et d'équipements dédiés :

- sondes de températures : elles sont utilisées par les agents de la Régie des Quartiers pour faire un suivi hebdomadaire des températures dans les chalets
- tissu géotextile : il est installé au-dessus des biodéchets, en fermentation ou en maturation, pour conserver l'humidité et la chaleur dans le compost
- tamis électrique : il permet de tamiser le compost produit dans les chalets lors de sa récolte
- éclairages mobiles : ils sont utilisés et mis en place par les agents lors des permanences d'ouverture des chalets en hiver
- matériel de compostage : fourche, griffe, pelles, balai sont utilisés pour travailler le compost au quotidien.

La mise en place et le suivi du bon fonctionnement des chalets de compostage sont supervisés par deux agents du SYBERT : un technicien « compostage collectif » et un agent technique (emploi avenir de septembre 2013 à septembre 2016).

Résultats

Le SYBERT s'était fixé comme objectif de développer une douzaine installations de compostage collectif avec accueil du public (chalets et composteurs accélérés) pour desservir une population de 7000 foyers.

De juillet 2012 à juin 2016, le SYBERT a installé 14 chalets de compostage : Savoie (Juillet 2012), Cité-parc des Chaprais (nov 2012) , Liberté (décembre 2012), Olof Palme (avril 2013), Jean Moulin (2013), Granvelle (octobre 2013), Tarragnoz (février 2014), Grette (mai 2014), Rivotte (juin 2014), Mouillère (octobre 2014), Résal (juin 2015), Bersot (octobre 2015), Montrapon (novembre 2015) , Torcols (juin 2016).

La population totale desservie par ces 14 chalets est évaluée à 5630 foyers (avec une marge d'imprécision sur la population touchée en centre-ville).

Sur les 14 chalets de compostage installés, 2 chalets ont subi un incendie : celui de la Grette (en juin 2014) et celui de la Place Jean Moulin (en juillet 2015). Le SYBERT a décidé de reconstruire le chalet Jean Moulin – qui a redémarré en avril 2016, mais pas celui de la Grette en raison d'un contexte social trop difficile. Par ailleurs, le chalet de compostage Montrapon a été arrêté en juin 2016 en raison de plaintes répétées du voisinage (proximité d'un restaurant).

La fréquentation des chalets par les habitants est très variable selon les secteurs et le type de population :

- dans le centre-ville (chalets Granvelle, Tarragnoz, Rivotte et Mouillère) : la fréquentation est globalement très élevée et dépasse même la capacité de fonctionnement des chalets (un chalet 10 m3 est dimensionné pour 100 foyers) ; sur ces 4 chalets, environ 362 habitants apportent leurs biodéchets pour une capacité max de 300 foyers. C'est ce qui explique que le SYBERT a cessé de prendre de nouveaux inscrits à partir de 2015 sur certains chalets du centre ville « saturés ».
- dans le quartier des Chaprais (chalet Liberté, Mouillère et Résal) : la fréquentation reste très élevée sur le chalet Liberté, même après l'ouverture de 2 nouveaux chalets dans le quartier ; cela peut s'expliquer par l'ouverture le samedi matin (Liberté) qui n'est pas assurée sur les 2 autres et par la situation géographique du chalet dans le quartier.
- dans les quartiers d'habitat social (Savoie, Jean Moulin, Olof Palme, Montrapon, Torcols) : la fréquentation est plus faible qu'en centre-ville, mais on note des disparités.

Les quantités de biodéchets apportés dans les chalets de compostage ont fait l'objet d'un suivi sur toute la durée du projet : tous les apports sont pesés par les gardiens des chalets et font l'objet d'un suivi et analyse par le SYBERT.

Les quantités apportées sur les chalets sont variables : entre 1 Tonne (Cité-parc des Chaprais) et 15 Tonnes/an (chalet Granvelle). En 2015, entre 50 et 60 tonnes de biodéchets sont compostées dans les chalets.

Difficultés

Les principales difficultés rencontrées pour cette action sont :

- les négociations longues avec les différents services concernés de la Ville de Besançon (Urbanisme, Voirie, Espaces Verts) et ceux de l'Architecte des Bâtiments de France pour les projets situés dans le centre ancien de Besançon ; les contraintes architecturales y sont fortes et l'espace public disponible très rare. Cela explique le faible nombre d'équipements installés en centre ville malgré la demande forte des habitants ;
- les arguments permettant de convaincre les habitants à participer au compostage sont parfois limités : dans les grands ensembles, l'impact du compostage sur la redevance déchets est imperceptible et les autres facteurs valorisant l'effort sont plus difficiles à mettre en évidence (utilisation du compost) ou à valoriser (lien social).
- les horaires d'ouverture ne conviennent pas à la totalité des habitants, ils sont donc un facteur limitant la fréquentation des chalets. Le SYBERT assure en général 2 ouvertures par semaine de chaque chalet, à raison de 3 à 4 heures d'ouverture hebdomadaires. La modification des horaires d'ouverture sur certains chalets est parfois source de mécontentements chez les habitants (perturbation des habitudes).

Compostage accéléré

Actions menées

Le SYBERT a mis en place un projet expérimental en partenariat avec une structure associative, le Foyer de Jeunes Travailleurs Les Oiseaux, visant à expérimenter un composteur accéléré permettant à la fois :

- le recyclage des restes alimentaires du restaurant du FJT Les Oiseaux (350 repas/jour)
- le recyclage des biodéchets apportés par les habitants du quartier aux heures d'ouverture (100 foyers ciblés sur un potentiel de 200 foyers résidant dans un rayon de 200 mètres alentours)

C'est la seule installation de ce type en France qui fonctionne en étant alimentée par des biodéchets de 2 sources différentes.

Suite à 2 années de gestation du projet 2012-2013 (sur le plan technique, réalisation de travaux pour la création de la plateforme de compostage accueillant le composteur accéléré, sur le plan financier, signature d'une convention financière entre le FJT et le SYBERT), la machine a été installée au FJT Les Oiseaux en décembre 2013 : la fourniture, l'installation et la mise en route du composteur BIG HANNA T240 ont été assurées par l'entreprise VAUCHE BIOWASTE (suite à une procédure d'appel d'offres).

Le composteur accéléré permet de composter de grosses quantités de biodéchets :

- les biodéchets du restaurant-self du FJT : ils sont apportés quotidiennement dans le composteur (en moyenne 1 tonne/mois - 12,5 tonnes en 2015)
- les biodéchets des habitants du quartier : en moyenne 200 kg/mois.

Au total, le composteur accéléré permet de composter environ 14,5 Tonnes de biodéchets par an. En sortie du composteur accéléré, environ 10 tonnes de compost sont extraites par an.

La conduite du composteur accéléré est assurée par le personnel du FJT : les agents techniques ont reçu une formation à l'utilisation de la machine par le fournisseur et sont en contacts réguliers avec celui-ci.

Par ailleurs les ouvertures du composteur accéléré au public sont assurées 3 fois par semaine pendant toute l'année, à hauteur de 4h30 hebdomadaires.

Résultats globaux, population touchée en habitat collectif

Depuis sa mise en service, le composteur présente les résultats suivants :

- L'intégralité des biodéchets produits par la restauration du FJT sont recyclés dans le composteur
- Sur les 200 foyers ciblés dans le quartier, seulement 15% participent
- 15 tonnes de biodéchets par an sont recyclées et transformées en compost via le composteur accéléré.
- L'intégralité du compost est valorisé localement : par le FJT, par les habitants déposants, les jardins partagés et les jardins familiaux
- Le fonctionnement de la machine n'est pas encore totalement optimisé car la proportion de compost en sortie reste très élevée (environ 50% des quantités entrantes).

Le SYBERT et le FJT Les Oiseaux ont rencontré des difficultés pour atteindre le fonctionnement optimal de la machine : principalement pendant les 2 premières années (2014-2015), des ajustements ont dû être faits pour supprimer les problèmes de fuites liquides (excédent d'humidité) ou d'odeurs. Ces problèmes ne sont plus apparus en 2016 grâce à la mise en place de procédures rigoureuses. Néanmoins, un point reste à améliorer : le « rendement » de la machine c'est-à-dire le taux de compost en sortie qui reste trop élevé. Depuis mai 2016, le SYBERT et le FJT procèdent à des ajustements (réglage des paramètres) afin d'améliorer ce rendement.

Avant d'étudier de nouveaux projets d'installation de composteur accélérés, le SYBERT souhaite trouver les bons réglages pour optimiser le fonctionnement de l'équipement installé au FJT Les Oiseaux.

5.1.4 Action B4

Cette action a consisté à mettre en place d'un dispositif de contrôle des accès et de suivi des flux entrants et sortants afin de favoriser la prévention et la valorisation.

En effet, les collectivités craignaient que la mise en place de la redevance incitative (facturation en fonction des déchets jetés) ne conduise à un report massif du bac gris vers les déchetteries, au moins en habitat individuel ; et donc indirectement à un transfert de la valorisation énergétique vers le stockage.

Le dispositif de contrôle des accès permet d'observer les comportements de façon statistique : nombre de passages, durée et période des visites, fréquence des enlèvements des déchets.... La délivrance par période de messages de prévention et de valorisation couplée à l'observation statistique des comportements, permet d'élaborer des messages ciblés adaptés.

Suite à l'annulation d'un appel d'offres, la mise en place du dispositif avait été décalée dans le temps (un semestre). Les travaux ont eu lieu au printemps 2013 et le dispositif est en service depuis juin 2013.

Les agents utilisateurs – agents-conseils de déchetterie du SYBERT ou des prestataires, agents du siège - ont été formés, les uns à l'utilisation sur le terrain, les autres à la création de badges, au paramétrage et à l'utilisation du logiciel.

En parallèle, le SYBERT a informé les usagers, à travers une communication média et des formulaires de demande de badge remis en déchetterie et téléchargeables sur internet. Une base de données « utilisateurs » a été constituée.

Durant le mois de juin 2013, les demandes de badges sont arrivées en masse. Une période de test et de rodage des équipements s'est donc déroulée afin d'adresser l'ensemble des badges et de procéder sereinement à la réception des équipements. Durant cette période, les agents de déchetterie avaient la possibilité de lever manuellement la barrière d'entrée au site si l'utilisateur ne disposait pas encore de son badge ou lors d'un problème technique (mauvaise lecture d'un badge, liaison internet défectueuse, cycle de fonctionnement de la barrière perturbé...).

Les difficultés rencontrées lors de la mise en place du contrôle des accès sont relatives à la réaction des usagers et au paramétrage des équipements.

Comme indiqué dans un précédent rapport, lors des distributions des demandes de badges et lors des travaux, les usagers ont commencé à prendre conscience de la mise en place du dispositif. Certains ont parfois réagi violemment. Des actions de communication à visée pédagogique ont été mises en place : conférence de presse, agent supplémentaire positionné près de la barrière afin d'expliquer les motifs et les modalités du système... Ces difficultés ont été sans incidence sur le planning de mise en place et les objectifs de cette action.

Les difficultés liées au fonctionnement existent mais sont surmontables. Le fonctionnement au fil de l'eau montre la nécessité de maintenir et entretenir régulièrement le dispositif avec une grande réactivité sous peine de le voir devenir rapidement inopérant : des barrières ont été cassées par des automobilistes pressés ou inattentifs, les cartes process des bornes ont été endommagées par l'humidité ou les rongeurs et quelques box et serveurs en déchetteries ont grillé ou se sont déconnectés. Lorsque l'informatique ne fonctionne plus, les créations, suppressions ou suspensions de badge effectuées au siège ne sont pas mises à jour en déchetterie, empêchant l'entrée de nouveaux usagers et permettant celle de ceux n'y ayant plus droit. Par ailleurs, l'édition automatique de factures au format standard a nécessité de nombreux échanges entre le fournisseur du logiciel de contrôle des accès et les services informatique et imprimerie pour finaliser les informations à faire figurer et les zones d'impression.

Au 30 juin 2016, le SYBERT a distribué 70 186 badges « ménages » et « non-ménages ». Près de 70 % des foyers sur le territoire du SYBERT sont équipés. Il existe cependant des disparités : les ménages des zones rurales sont équipés à près de 90 % et ceux de la ville de Besançon à près de 50 %. On constate donc une sous-utilisation en habitat collectif par rapport aux zones rurales. Le SYBERT réfléchit à des outils spécifiques afin d'inciter les ménages vivant en habitat collectif à utiliser le service déchetterie pour leurs déchets dangereux ou encombrants.

7 messages ont été diffusés auprès de 34 000 usagers les incitant à la prévention et au tri-recyclage : gestion domestique des déchets verts (et ateliers pratiques de compostage) et réemploi axé sur les cadeaux en période de Noël ou la rentrée scolaire étudiante.

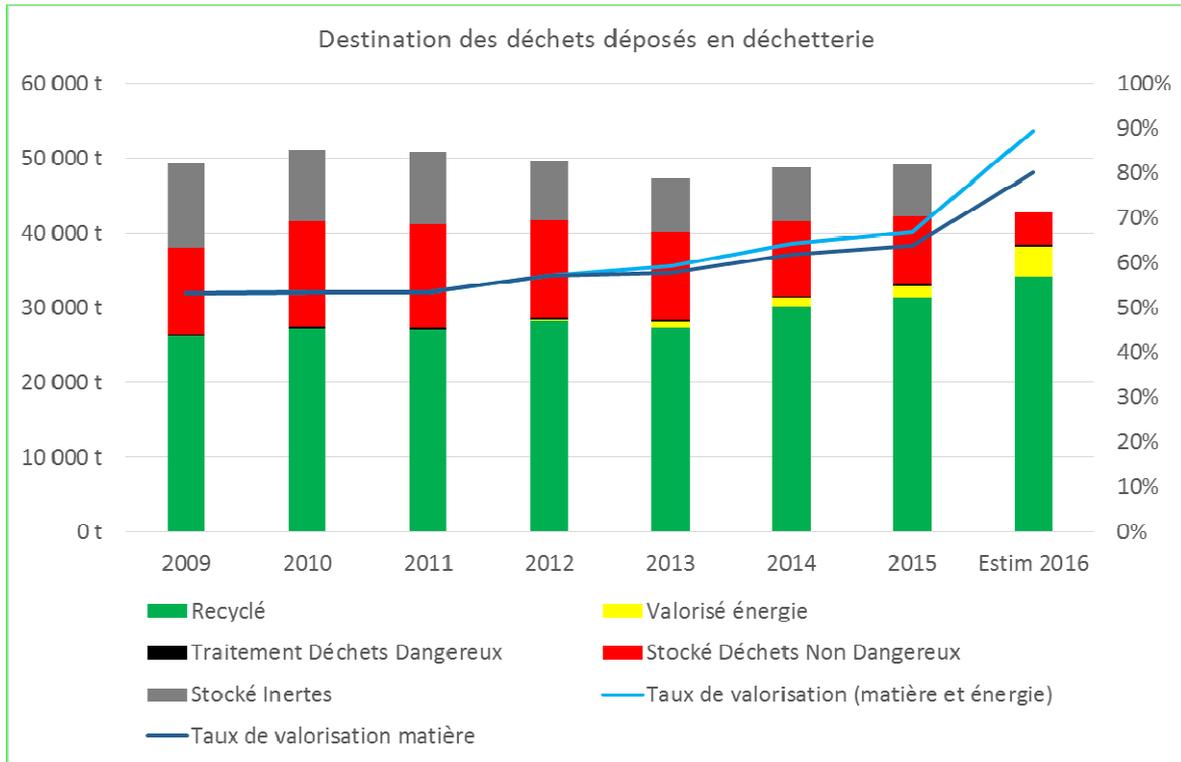
La mise en place du contrôle des accès a été l'occasion de limiter le nombre de personnes présentes simultanément sur site afin que les agents-conseil puissent mieux accompagner les usagers dans leurs geste de tri en déchetterie et/ou de prévention et de tri à la maison.

Ce dispositif et la mise en service de l'installation de tri-massification ont permis de mettre en place de nouveaux flux de tri des déchets en déchetterie : encombrants incinérables, mobilier, encombrants valorisables (triés à l'ITM), polystyrène, pneus. Il existe toujours un flux d'encombrants non valorisables destinés au

stockage, mais les quantités sont en très forte baisse. Par ailleurs, les déchets inertes, jusqu'ici enfoui en centre de stockage sont, depuis le 1^{er} janvier 2016, recyclés sous forme de remblais dans une opération de réhabilitation d'une ancienne carrière.

Le bilan 2016 du projet porte sur une demi-année. Il est délicat pour ce qui concerne les déchets déposés en déchetteries, de multiplier les flux du 1^{er} semestre par 2. En effet, en fonction de la météo, les répartitions annuelles de déchets sont très variables et l'expérience montre que les semestres sont toujours très différents chaque année. Nous n'avons pas d'autre choix pour extrapoler une année complète, mais il faut bien avoir conscience que le résultat ainsi obtenu sera forcément différent de la réalité de l'année 2016 complète.

Indicateurs



Le graphique ci-dessus illustre l'évolution des tonnages en déchetterie depuis 2009. Après une baisse liée à la mise en service du dispositif de contrôle des accès, les quantités de déchets déposés en déchetterie sont revenues en 2015 à leur niveau 2009. On constate donc une stabilisation sur la période. L'estimation 2016 est probablement sous-estimée (cf paragraphe ci-dessus).

Le flux des « déchets verts » (compostage) fluctue au fil de la météo des années, mais augmente légèrement.

Les flux valorisés matière (recyclage et compostage) augmentent régulièrement depuis 2011 (+ 11 points entre 2011 et 2015) et les flux valorisés énergie depuis 2013 (+ 3 points entre 2013 et 2015). En parallèle, les flux stockés (inertes et non dangereux) baissent (- 14 points entre 2009 et 2015).

Comme on peut voir la courbe sur ce graphique, le taux de valorisation global augmente nettement depuis 2011 (+ 14 points entre 2009 et 2015),

Le stockage des déchets non dangereux a baissé de 64 % grâce à la mise en place des actions B4 et B5 du projet WASTE ON A DIET. L'objectif du SYBERT était de passer de 12 000 à 6 000 tonnes en 2015. On estime qu'il sera de 4 200 tonnes en 2016.

On estime mi 2016 que le taux de valorisation totale (énergétique et matière) a augmenté de 37 points entre 2009 et 2016 ; le taux de valorisation matière de 27 points. Ces estimations devront être confirmées début 2017, au vu du bilan annuel complet.

Par ailleurs, le flux « ressourcerie » correspondant aux déchets destinés au réemploi croît de 15 à 20 % par an depuis 5 ans. Il participe fortement au développement de l'emploi local.

L'existence de données a permis d'engager une réflexion sur l'évolution du service déchetterie. Un groupe de travail a été constitué et a analysé les données de fréquentation. Il a conduit à proposer des modifications des horaires d'accueil du public et du nombre d'agents-conseil selon les jours et les saisons. Ces évolutions seront effectives au 1^{er} janvier 2017.

La réalisation technique de cette action est achevée. Elle est un succès, tant du point de vue de la qualité d'accueil et du niveau d'information des usagers que de la gestion des flux de déchets pour une meilleure valorisation.

5.1.5 Action B5

Le planning global du projet « Waste on a diet » a été allongé en raison des modifications techniques et réglementaires et donc du retard pris par l'action B5 « Développement d'un site de tri-démontage des encombrants » comme mentionné dans l'avenant.

Cette action vise à mettre en place une installation de tri-démontage des encombrants et de massification des flux. L'objectif est de trier les encombrants et de les démonter, si nécessaire, puis de massifier les flux afin d'augmenter la part dirigée vers la valorisation matière et énergétique.

Une première étude a tourné court, le parti pris par le bureau d'études dans l'implantation de l'installation générant des coûts d'investissement et de fonctionnement trop importants.

En parallèle, la mise en place au niveau national d'une nouvelle filière dédiée au mobilier a changé les données du projet. Cette nouvelle filière de responsabilité élargie du producteur (REP) s'est mise en place à compter de juillet 2013. Une éco-contribution est appliquée lors de la vente d'un meuble et versée à un éco-organisme, Eco-Mobilier. Ce dernier prend à sa charge la collecte et le traitement des éléments de mobilier, soit à travers un soutien financier (modeste), soit à travers l'enlèvement de bennes dédiées.

Le SYBERT privilégie les bennes dédiées, soit directement en déchetterie, soit après tri des encombrants. En effet, cette solution est plus économique et garantit une plus grande valorisation matière.

Par conséquent, le principal flux à démonter disparaît des encombrants. Le démontage ne concerne alors plus que quelques objets tels les huisseries. Il nécessitera moins de main d'œuvre que dans le projet initial.

Une seconde étude, lancée en décembre 2012 a permis d'établir un projet et une implantation satisfaisante. Le flux d'encombrants concerné, après mise en place de la filière mobilier, est estimé à 11 000 tonnes par an.

Toutefois, lors la présentation préalable du dossier de demande d'autorisation d'exploiter aux services de l'Etat, ceux-ci ont demandé au SYBERT de revoir le projet pour l'intégrer cette nouvelle installation au sein d'un site industriel de tri comprenant le centre de tri contigu existant et le site de tri-massification.

Le pilotage de l'action a été confié au Directeur du centre de tri des emballages du SYBERT qui a repris l'ensemble du projet avec l'appui du bureau d'études. Après échanges préalables, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter et un permis de construire ont été déposés officiellement en février 2014.

Le permis de construire a été accordé en mai 2014 et l'arrêté préfectoral d'exploiter est passé en CODERST en septembre 2014 avant d'être notifié en octobre.

Un dossier de soutien a également été déposé auprès de l'ADEME qui a notifié en mai 2014 une aide de 923 750 € pour soutenir l'investissement.

Les consultations des entreprises pour la construction et les équipements ont été lancées en juillet 2014. La plupart des lots ont été notifiés en août et septembre 2014. Les travaux ont commencé début septembre et la construction de l'installation a été achevée en juin 2015 permettant le début de l'exploitation en juillet 2015.

Les élus du SYBERT ont décidé que le pilotage et la maintenance de l'ITM seraient assurés en régie. Pour ce faire, 3 postes ont été créés et les recrutements ont été lancés pour une arrivée des agents début 2015. Les élus du SYBERT ont décidé fin octobre 2015 du mode d'exploitation du site : il sera assuré en régie. Le fonctionnement nécessite 7 postes pour les opérations de tri et logistique. Ces postes ont été créés en décembre 2014. Les recrutements pour ces 7 postes se sont réalisés en 2 phases :

Phase 1 : recrutement du responsable d'exploitation et de 4 trieurs/logisticiens pour démarrer l'exploitation et permettre la montée en puissance de l'organisation (juin 2015). En effet lors du démarrage, seules 5

déchetteries ont disposé d'une benne dédiée « encombrants valorisables » afin de fiabiliser les procédures et la sécurité des opérations.

Phase 2 : recrutement de 2 trieurs/logisticiens (automne 2015) suite à la finalisation de l'organisation sur l'ensemble du réseau de déchetteries.

L'organisation mise en place a été arrêtée après des essais de séparation de flux testés sur les 5 premières déchetteries et les contraintes liées au tri et à la sécurité sur l'installation. Le flux d'encombrants initialement destinés à l'enfouissement a été séparé en plusieurs flux sur les déchetteries. Ces flux sont ensuite tous vidés sur l'ITM, cette massification étant la condition de pertinence économique (*sans l'ITM, ces nouveaux flux n'auraient pas pu être mis en place*) :

- polystyrène (en big bag dédiés fermés et déposés dans les bennes « encombrants valorisables »),
- encombrants valorisables,
- plâtre,
- déchets de chantiers (matériaux poussiéreux ou friables et potentiellement poussiéreux).

Le flux d'encombrants valorisable est vidé à l'ITM pour être trié à la pelle à grappin (démantèlement des pneus jantés, gros objets composites et massification du polystyrène)

Le flux de plâtre est vidé à l'ITM. Il y est déchargé et stocké en attente de reprise de transfert (il est comptabilisé dans les tonnages d'encombrants).

Le flux de déchets de chantiers est acheminé directement en centre de stockage pour déchets non dangereux pour y être enfoui. Une expérimentation sera menée avec une entreprise prestataire afin de valoriser ce flux, en attente de la prochaine filière REP « déchets de chantier ».

Cette organisation a permis d'optimiser les flux, la logistique et les opérations de de tri.

Cette installation fonctionne 6 jours par semaine du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 7h00 à 13h00 en équipes de 2 à 3 personnes.

L'équilibre économique de cette installation sera assuré par la différence de coût entre la filière actuelle de transport et stockage et les filières de valorisation rendues possibles.

Les difficultés

Elles ont été liées à la genèse du projet, puisqu'il a fallu imaginer un concept puis lui faire prendre corps et l'inscrire dans une réglementation et un contexte local d'ICPE existant.

Le chantier a connu des difficultés, en raison de la configuration du terrain (présence de dolines non prévues), ce qui a conduit à des avenants sur le marché de génie civil.

La mise en service a été menée avec beaucoup de prudence, ce qui a permis d'identifier les difficultés et de les résoudre au fil de la montée en puissance du fonctionnement de l'installation. Lors du vidage des premières bennes d'encombrants valorisables, la hauteur de chute (du fond de la benne au sol, environ 2 mètres) et la nature des déchets a généré de gros nuages de poussière. Cela a déclenché les alarmes de détection de fumées (prévention des incendies) et mis en péril la santé des agents et la propreté des équipements. Ces difficultés ont été résolues en isolant les déchets générateurs de ces poussières (benne « déchets de chantier » et « plâtre »).

Indicateurs

| <i>(tonnes)</i> | | 2ème semestre 2015 | 1er semestre 2016 |
|-----------------|--------------|--------------------|-------------------|
| Entrées ITM | Encombrants | 863,66 | 2 224,44 |
| | Plâtre | 212,58 | 401,94 |
| | Carton | 945,82 | 897,74 |
| | Verre | 31,46 | 2 481,42 |
| | TOTAL | 2 053,52 | 6 005,54 |
| Sorties ITM | Ferraille | 17,20 | 85,52 |
| | Jantes | 8,40 | 21,60 |

| | | | |
|---------|--------------------------|-----------------|-----------------|
| | Meubles | 2,48 | 35,48 |
| | Plastique dur | 32,76 | 72,22 |
| | Plastique souple | 2,06 | 13,50 |
| | Plâtre | 197,16 | 368,72 |
| | Pneus | 9,04 | 33,40 |
| | Bois | 34,02 | 28,86 |
| | Carton | 756,56 | 911,46 |
| | Verre | 27,92 | 2 476,24 |
| | Energie | 537,02 | 1 760,50 |
| | Stockage | 117,14 | 216,00 |
| | TOTAL | 1 741,76 | 6 023,50 |
| Stock | | 311,76 | 293,80 |
| Taux de | valorisation matière | 62 % | 67 % |
| | valorisation énergétique | 31 % | 29 % |
| | non valorisation | 7 % | 4 % |

Au cours du 1er semestre 2016, l'installation a fonctionné à son mode nominal, pour environ 6 000 tonnes entrantes. En sortie de l'ITM, le taux de **valorisation matière** est de **67 %**, le taux de **valorisation énergétique** de **29 %** et le taux de non-valorisation de 4 %.

Il est à noter que le flux « déchets de chantier » ne transite pas par l'ITM et qu'il n'est actuellement pas valorisé. Ainsi, au total, on estime qu'environ 4 200 t de déchets ne seront pas valorisés en 2016.

(photos en annexe de l'installation et vidéo d'explication du fonctionnement de l'installation en annexe également sur la clé usb).

5.1.6 Actions C

Le suivi des indicateurs a été réalisé régulièrement, en général de façon trimestrielle pour les indicateurs techniques (quantité de déchets, nombre de sites, fréquentation). Le tableau de suivi figure en annexe.

L'analyse de ce tableau montre une progression régulière des indicateurs. Il convient toutefois de prendre en compte la très grande variation saisonnière des apports en déchetterie qui peut ponctuellement fausser la tendance. Par exemple, en hiver, les quantités de déchets verts déposés en déchetterie (et compostés) sont très faibles, ce qui diminue fortement le taux de recyclage.

Indicateur 1 (quantité d'ordures ménagères résiduelles). La valeur de référence de cet indicateur (année 2009) est 48 741 tonnes et l'objectif (année 2016) était de 35 000 tonnes maximum. En 2016, la projection sur une année complète est de 35 295 tonnes. En 2015, la quantité était de 35 107 tonnes.

Indicateur 2 (taux de valorisation matière). La valeur de référence de cet indicateur (année 2009) est 39,59 % et l'objectif (année 2016) était 55 % minimum. En 2016, la valeur de l'indicatif est de 55,38%. Son évolution est donc positive, l'objectif a pu être atteint grâce à la mise en service de l'installation de tri des encombrants (voir partie technique actions B4 et B5). On estime mi 2016 que le taux de valorisation totale (énergétique et matière) a augmenté de 37 points entre 2009 et 2016 ; le taux de valorisation matière de 27 points. Ces estimations devront être confirmées début 2017, au vu du bilan annuel complet.

Indicateur 3 (quantités de déchets destinés au stockage). La valeur de référence de cet indicateur (année 2009) est 11 682 tonnes et l'objectif (année 2016) est 6 000 tonnes maximum. Le stockage des déchets non dangereux a baissé de 64 % grâce à la mise en place des actions B4 et B5 du projet WASTE ON A DIET. L'objectif du SYBERT était de passer de 12 000 à 6 000 tonnes en 2015. On estime qu'il sera de 4 200 tonnes en 2016.

Indicateur 4 (coût par habitant de la gestion des déchets). La valeur de référence de cet indicateur (année 2009) est 66.20 € par habitant par an et l'objectif (année 2016) est de 90 € maximum. En 2015, la valeur de cet indicateur était de 72.30 € HT par habitant. La variation est très faible depuis 3 ans.

Un premier sondage d'évaluation des comportements a été réalisé début 2013. Il avait été joint en annexe lors du précédent rapport de septembre 2013. Le second sondage a été effectué en mai 2015. De même un MODECOM (MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères) (budget hors LIFE) a été effectué durant tout le mois de mars 2015 sur une partie des ordures ménagères résiduelles prélevées sur tout le territoire du SYBERT. Les conclusions de ce sondage sur l'évolution des pratiques et comportements des habitants et du MODECOM figurent en annexe de ce présent rapport.

Emplois induits directement par le projet

En annexe se trouve le tableau récapitulatif tous les emplois induits en insertion ou non par Waste on a diet en ETP, c'est-à-dire «équivalent temps plein » (soit proportionnellement consacré aux activités liées au projet) de la part des bénéficiaires du projet ainsi que des partenaires (souvent des associations) du SYBERT qui participent à la mise en œuvre du projet de 2012 à 2016.

Exemple : un agent qui consacre 100% de son temps de travail au projet (ex : chargée du suivi du projet) représente 1 ETP. Un agent qui consacre 47% de son temps de travail au projet (ex : pilote de l'action B3 en 2014) représente 0.47 ETP de la structure.

Pour les agents du SYBERT et de la CAGB, les données « équivalent temps plein » sont extraites par un ratio du suivi de temps passé depuis le début du projet. Les autres données ont été fournies par les associations partenaires du SYBERT dans le cadre de Waste on a diet. On peut donc constater que le projet LIFE+ concernait 7.75 emplois en 2012 (seulement le 2ème semestre), 18,07 emplois en 2013 et 21,23 emplois en 2014, 26,93 en 2015 et 16,21 en 2016. En 2012, 2,24 emplois équivalent temps plein des associations étaient directement induits par le projet, ils sont 5,80 emplois en 2014 contre 7,23 en 2015 et 4,81 en 2016. Cela représente une vingtaine d'agents du SYBERT et 7 de la CAGB passant chacun un certain nombre d'heures sur le projet.

5.1.7 Actions D

Action D1 (conception et stratégie de communication)

Une chargée de communication, Elodie GENESTE, a été recrutée au début du projet. Elle a quitté le SYBERT en mars 2016. Sa remplaçante, Delphine CLERC-SERRETTE, est arrivée en juin 2016. Pour cette raison, les actions de communication ont été mises en place par les techniciens du projet, donc amoindries.

Plusieurs communiqués de presse ont été diffusés à la presse, portant sur le projet et ses actions : lancement du projet LIFE+, évolution des conditions d'accès en déchetterie, mise en service progressive du contrôle des accès en déchetterie, lancement de l'opération « les piles perdent la face », résultat de l'opération, animations dispensées durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, de la semaine internationale du compostage et de la semaine du développement durable, inaugurations de chalets de compostage...

Des publiereportages ont également été diffusés dans la presse concernant le compostage collectif.

Une trentaine d'articles sont parus dans la presse locale concernant des actions directement liées à LIFE+ (voir le détail en annexe dans la partie revue de presse des outils de communication). Cependant seuls quelques-uns des articles comportent clairement une mention à l'Union Européenne. Le SYBERT met tout en œuvre pour donner de la visibilité au projet LIFE+ et au soutien de l'Union Européenne dans les documents remis à la presse. Malgré tout, la presse reste libre du contenu de ses publications. Cela n'est guère surprenant, les médias en matière de déchets étant plutôt attentifs à des points suscitant débat ou impliquant le quotidien des habitants.

Compte tenu du peu d'impact dans la presse, le SYBERT s'est efforcé de mettre en avant le projet et l'Union Européenne dans ses actions de terrain et ses outils de communication.

Grâce à Waste On A Diet, le SYBERT bénéficie d'une visibilité qui dépasse nos frontières. La mise en réseau avec d'autres projets nous a amené à participer à des colloques sur la gestion des déchets : Rome, « Towards a European circular economy » organisée par l'ACR+ (mai 2014), Bruxelles, « Green Week 2014 » (juin 2014), Athènes à la « Symbiosis International conference » (juin 2014), Paris à l'occasion des « rencontres LIFE+ » (juillet 2014). En septembre 2015, sur invitation de la Commission européenne, le SYBERT a participé à un groupe de travail à Louvain (Belgique) qui recense les meilleures pratiques environnementales en Europe. Le

SYBERT figure parmi les pionniers dans le champ du compostage collectif et aussi en campagnes de prévention ludiques. Tout cela afin d'établir le BEMPs : Best Environmental Management Practice in the Waste Management Sector. Les actions et pratiques innovantes figurent en effet dans ce document. En janvier 2016, le SYBERT et la CAGB se sont rendus à Freiburg (Allemagne) afin de découvrir les initiatives et les actions mises en place dans cette ville innovante. La réflexion concerne surtout la mise en place de la collecte sélective des biodéchets. Début mars 2016, le SYBERT devait se rendre à Graz en Autriche afin de participer en tant que speaker à la « Urban future global conference ». La directrice du SYBERT, Christine SAUTENET, a effectué une présentation vidéo afin qu'elle soit diffusée en lieu et place de l'intervention en question. En mai 2016, la vice-présidente du SYBERT en charge du compostage est intervenue lors d'un colloque AMORCE (Association de collectivités, gestion des déchets, réseaux de chaleurs, gestion locale de l'énergie) pour aborder ses actions innovantes en termes de compostage collectif dans le cadre du projet. De même en juin 2016, lors d'un colloque tenu par l'ADEME, la directrice du SYBERT est intervenue afin d'expliquer le passage du plan local de prévention au projet « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ».

Ces rencontres sont d'autant plus un moyen d'accroître la visibilité des actions innovantes menées par le SYBERT à l'échelle européenne.

De nombreuses collectivités contactent le Grand Besançon et le SYBERT car elles sont intéressées par les actions développées dans le projet. La plupart sont innovantes et pourraient renforcer l'intérêt d'alternatives crédibles à la gestion traditionnelle des déchets.

Le 15 avril 2016, Harlem Désir, secrétaire d'Etat en charge des affaires européennes est venu constater sur le terrain la bonne utilisation des fonds européens à l'installation de tri-massification.

De même, plusieurs collectivités (surtout italiennes) ont déjà contacté le SYBERT pour éventuellement monter un nouveau projet européen commun après la fin de Waste On a Diet. Le SYBERT est en pourparlers et espère pouvoir créer un nouveau projet innovant avec d'autres structures.

Dans le cadre du projet « Waste On A Diet », le mercredi 3 juin 2015, le SYBERT, en partenariat avec le réseau ACR+ et le bureau Bourgogne Franche-Comté Europe basés à Bruxelles, organisait une conférence autour de l'économie circulaire et de la gestion des biodéchets au Parlement européen. Celle-ci a été organisée pour mettre en avant le projet auprès des personnes influentes (parlementaires, fonctionnaires européens, associations, collectivités...). Cet évènement a eu lieu grâce au soutien de Michèle RIVASI, députée européenne et vice-présidente du groupe des Verts/Alliance libre européenne. Environ 70 personnes ont assisté à cette conférence. Michèle RIVASI a partagé sa vision de l'écologie et l'économie circulaire avec une prise en compte globale de la problématique des déchets. Puis Catherine THIEBAUT, présidente du SYBERT a présenté les missions, les actions directrices et les perspectives du SYBERT en matière de traitement des déchets et plus particulièrement le projet Waste on a diet. Sirpa PIETIKÄINEN (Groupe du Parti populaire européen) a fait part de son point de vue sur l'économie circulaire. Ensuite, Gunther WOLFF (DG Environnement, Commission Européenne) a présenté les avancées des travaux de la Commission européenne sur le sujet, notamment le paquet Economie circulaire à venir en fin d'année. Françoise BONNET (secrétaire générale d'ACR+) a rappelé la hiérarchie de traitement des déchets, partagé la vision d'ACR+ sur la notion d'économie circulaire, et présenté différentes solutions locales liées à la gestion des biodéchets en Europe. Puis est venu le temps de la table ronde animée par Philippe MICHEAUX-NAUDET (ACR+) sur la gestion des biodéchets en Europe avec les témoignages de plusieurs structures locales : Berthold SCHLEICH de ARGE, Association pour la prévention des déchets en Styrie (Autriche), a présenté les avancées en matière de prévention et de compostage individuel et collectif de la région de la Styrie. Christine SAUTENET (SYBERT) a, quant à elle, expliqué les différents modes de compostage s'offrant aux habitants vivant sur le territoire et a dressé un premier bilan des actions mises en place. Elle a aussi présenté une analyse de la réduction de la part des biodéchets dans la composition des ordures ménagères. Enfin, Francesc Giró i Fontanals d'ARC, l'agence catalane de gestion des déchets (Espagne), a présenté différentes actions menées en faveur de la prévention des déchets et les outils mis en place dans sa province comme la collecte sélective des biodéchets en habitat collectif. Les différents supports de présentation sont disponibles sur le site internet du SYBERT, rubrique Waste on a diet.

Afin de mettre en lumière notre projet Waste on a diet et son bilan, le SYBERT a organisé un voyage de presse afin que les médias nationaux et locaux découvrent les actions innovantes mises en œuvre tout au long du projet. Cet évènement a eu lieu le jeudi 22 septembre 2016. Trois journalistes nationaux très intéressés sont venus constater le bilan du projet Waste on a diet sur le terrain. Leur retour est très positif sur les actions réalisées. Le SYBERT attend avec impatience les articles qui donneront suite à cette visite.

De nombreux outils de communication ont été élaborés et tous comportent le logo LIFE. Vous trouverez dans la partie « Actions de diffusion », une liste regroupant tous les outils utilisés dans le cadre du projet.

Les supports comportant le logo LIFE sont régulièrement utilisés lors des animations en pied d'immeuble, animations scolaires dans quartiers d'habitat collectif et figurent sur tous les supports : affiches d'annonce d'inauguration de chalets de compostage, plaquettes, affiches de la Tournée des DEEEglingués, ateliers Vital'été, catalogue d'animations pédagogiques...

La newsletter LIFE n°1 a été diffusée en janvier 2013 ainsi que sa version anglaise. La newsletter n°2 et sa version anglaise a été mise en ligne en juillet 2013. La newsletter n°3 prévue en février 2014 n'a pu l'être qu'après les élections municipales en avril de cette année, en raison de la réserve pré-électorale débutée en septembre 2013. Durant cette période, il est déconseillé de mettre en avant des actions, des bilans, de nouveaux équipements, de tenir des conférences de presse et de solliciter trop souvent la presse. La newsletter n°4 est parue en septembre 2014 en français et en anglais. La newsletter n°5 est parue en mars 2015 en français et en anglais. La newsletter n°6 est parue en octobre 2015 en français et en anglais. La newsletter n°7 est parue en mars 2016 en français et en anglais. Toutes les lettres d'information sont en ligne sur www.sybert.fr.

Action D2 (panneaux d'information du projet)

Le panneau général concernant le projet ainsi que les panneaux concernant les 18 déchetteries ont été installées fin 2012, comme stipulé dans les rapports précédents.

Les panneaux concernant les sites de compostage avec accueil du public sont installés au fur et à mesure des mises en service des chalets et du composteur accéléré. Des affichettes sont installées sur les composteurs en pied d'immeuble. Des panneaux d'indication avec le logo ont été installés sur le pôle industriel.

Action D3, Site web du projet

Des pages relatives au projet LIFE+ avaient été mises en ligne dès le début du projet. Après mise en concurrence et attribution d'un marché, un nouveau site internet a été créé et mis en ligne fin août 2013 (www.sybert.fr). Il comporte des pages dédiées au projet Waste On A Diet avec des pages éphémères également comme les formulaires d'inscriptions à une conférence, le bilan de celle-ci etc.

La rubrique portant sur LIFE+ comporte des parties sur la présentation du projet, les objectifs attendus, les acteurs, les actions et les résultats du projet. Des éléments téléchargeables sont également mis à disposition : un résumé du projet, les lettres d'information, le dossier Waste On A Diet... Les pages dédiées au projet sont également en version anglaise.

La page facebook, créée en novembre 2015 à l'occasion du jeu-concours lors de l'opération du « Gourmet bag », réunit 246 abonnés.

Vous trouverez en annexe technique de l'action D (8.2.1), la version française du layman's report sur le projet entier. Le SYBERT vous enverra la version papier « impression livret » courant octobre, ainsi que la version anglaise comme prévu dans la convention de subvention.

Actions E

Concernant l'Action E, comme stipulé dans l'avenant au projet initial, le SYBERT n'avait pas anticipé l'ampleur du travail quant au suivi du projet. Un poste dédié uniquement au suivi du projet n'avait donc pas été mentionné. Le SYBERT a donc recruté une personne chargée du suivi du projet LIFE+. Après avoir effectué son stage de fin d'études six mois en 2013, cette personne a été recrutée depuis avril pour travailler sur le suivi du projet, la mise en réseau, la rédaction des rapports, les finances etc...

Action E1, Management et Comité de pilotage

Le CoPil ont été constitués et se sont tenus comme prévu.

Un comité de pilotage (CoPil) se réunit chaque semestre, environ trois semaines après les comités techniques, afin de dresser le bilan semestriel du projet. Il s'est réuni six fois depuis le début du projet (septembre 2012, février 2013, juillet 2013, février 2014, juillet 2014, février 2015, juillet 2015, février 2016, juillet 2016).

Les présentations et compte-rendus des CoPil figurent en annexe (à partir de juillet 2015).

Action E2, Comités de suivi technique

Les CoTec ont été constitués et se sont tenus comme prévu.

Des comités techniques (CoTec) se réunissent chaque trimestre, environ trois semaines après son échéance, pour faire le bilan de l'action. Ils se sont réunis dix fois depuis le début du projet (octobre 2012, janvier 2013, avril 2013, juillet 2013, octobre 2013, janvier 2014, avril 2014, juillet 2014, novembre 2014, février 2015, avril 2015, juillet 2015, octobre 2015, février 2016, avril 2016, juillet 2016).

Ils réunissent principalement les services des structures participantes : les chargés de compétences du SYBERT, pilotes des actions : Christine SAUTENET, directrice du SYBERT (Action E), Elodie GENESTE, puis Delphine CLERC-SERRETTE (Action D), Sonia MENEGAIN (chargée des finances), Aurélie DIARD (chargée du suivi du projet, Action E), Sylvain KOESLER (chargé des affaires européennes CAGB), Yves JEANNEROD (Action B1), Sandrine RENAUD (Action B2), Louise ROUGET (Action B3), Fabien DAVID (Action B4), Loys MONLLOR (Action B5).

Sont conviés également les services du Conseil Général du Doubs, de l'ADEME et de l'ASCOMADE, ainsi que ceux des bailleurs et associations de locataires.

Les présentations et comptes-rendus des CoTec figurent en annexe (à partir de juillet 2015).

Action E3, Mise en réseau avec d'autres projets Life+

Des contacts ont été pris avec d'autres projets LIFE. Le SYBERT avait adhéré à l'association ACR+ en amont du projet.

En plus des échanges exposés dans les précédents rapports, des échanges ont donc eu lieu avec des projets LIFE ainsi qu'INTERREG au cours de ces différentes conférences : Pre-waste, Zero-waste pro, l'ORDIF, la ville de Trier (Allemagne) avec le projet LIFE+ « M.A.R.S.S. ». Une visite des installations a eu lieu à Trier avec la Présidente et la directrice du SYBERT.

Des échanges ont eu lieu plusieurs fois avec la responsable de MiniWaste (RENNES METROPOLE) afin de connaître les avancées du projet LIFE+ MINIWASTE et connaître les opérations de fin de projet.

De nombreuses collectivités contactent le Grand Besançon et le SYBERT car elles sont intéressées par les actions développées dans le projet. La plupart sont innovantes et pourraient renforcer l'intérêt d'alternatives crédibles à la gestion traditionnelle des déchets.

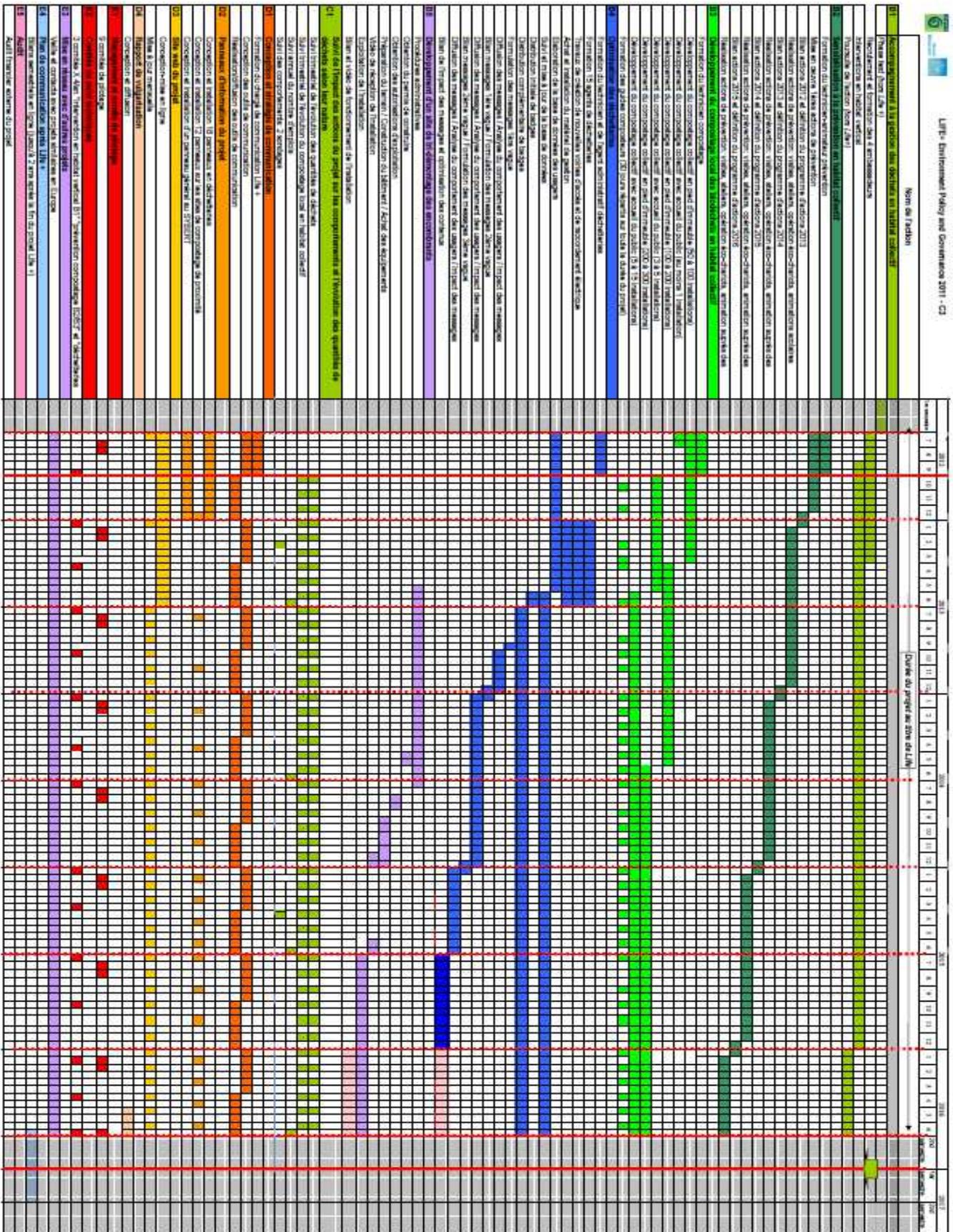
Action E4, Plan de communication après LIFE

Vous trouverez le plan de communication après-LIFE en annexe.

Action E5, Audit

L'audit financier de fin de projet s'est déroulé courant septembre. Il a été effectué par le Groupe SIRIUS. Vous trouverez le rapport d'audit en annexe.

5.1.8 Planning prévisionnel



5.2 Actions de diffusion

5.2.1 Objectifs

Comme il est inscrit dans les paragraphes faisant référence aux actions de communication dans la partie technique, les actions de diffusion du projet sont nombreuses.

Les objectifs en tant que tels indiqués étaient les suivants : élaborer un site internet et le mettre à jour, inscrire le logo « LIFE » sur tous les supports du SYBERT, diffuser les supports et les lettres d'information (version française et anglaise), participer à des événements nationaux et internationaux afin de faire connaître le projet et les actions menées par le SYBERT. Le but principal étant d'accroître le rayonnement du SYBERT et de s'appuyer sur les réseaux spécialisés tels qu'AMORCE, ACR+, ADEME etc.

5.2.2 Diffusion : aperçu par action

Concernant la diffusion autour des actions et supports de communication du projet LIFE ci-dessous apparaît la liste de ceux-ci à partir de février 2015 jusqu'à juin 2016. En effet, vous trouverez le récapitulatif des actions et supports de la période allant de juillet 2012 à juin 2013 dans le rapport de progrès datant du 30 septembre 2013 et ceux de la période juillet 2013 à février 2015 dans le rapport à mi-parcours.

Action B1

La CAGB a diffusé plusieurs supports tels que des aimants du tri aimantés sur les différents flux de déchets afin de faciliter le geste du tri.

De même, plus de 50 000 sacs cabas de tri (logo LIFE apposé) ont été commandés afin de sensibiliser les habitants vivant sur les sites accompagnés ainsi que lors des animations de la CAGB.

Une campagne sur le verre (logo LIFE apposé) a eu lieu avec l'habillage de tous les camions-bennes de ramassage des ordures.

Autres actions

| ACTIONS DE COMMUNICATION - LIFE (FÉVRIER 2015 - JUIN 2016) | | | | | |
|--|-------|---|--|--|--|
| 2015 | | | | | |
| Janvier | D1 | Grand Besançon magazine : spécial déchets, projet LIFE+ | PAPIER | support communication institutionnelle | 92 000 exemplaires |
| Février | B3 | promotion compostage collectif | PAPIER | 2 plaquettes | 7 000 exemplaires |
| Mars | D1 | L'essentiel du SYBERT n°8 | NUMERIQUE | Envoi électronique | envoi à 450 personnes |
| Aout | D1 | L'essentiel du SYBERT n°9 | NUMERIQUE | Envoi électronique | envoi à 450 personnes |
| Novembre | D1 | L'essentiel du SYBERT n°10 | NUMERIQUE | Envoi électronique | envoi à 450 personnes |
| | | Promotion gestes reduction des déchets | PAPIER | Plaquette | ? |
| Mai | D1/C1 | restitution sondage life et caracterisation (conférence de presse + dossier de presse) | EVENEMENTIEL PRESSE PAPIER SUPPORT NUMERIQUE | Envoi électronique | 15 invitations envoyées |
| Septembre | B5 | vidéo de présentation de l'ITM | NUMERIQUE | vidéo Diffusion sur site internet, chaine youtube et dailymotion | 636 vues sur la chaine youtube à ce jour + passage de la vidéo dans les interventions colloque |
| Mai | B3 | Semaine du développement durable | EVENEMENTIEL PRESSE PAPIER SUPPORT NUMERIQUE | arrères de bus affiches flyers spots radio bannière web encart presse conférence de presse | 200 visiteurs, contact d'une quinzaine de médias |
| Mai | B3 | Inauguration chalet Résal | SUPPORT NUMERIQUE | affiche flyer panneau signalétique | 50 affiches 500 flyers 130 élus invités |
| Décembre | B4 | Animations en déchetterie | SUPPORT | flyers | 5 000 flyers distribués |
| Mars | D1 | Waste on a diet : lettre d'information n°5 (FR/EN) | NUMERIQUE | Envoi électronique | diffusion à 500 personnes |
| Octobre | D1 | Waste on a diet : lettre d'information n°6 (FR/EN) | NUMERIQUE | Envoi électronique | diffusion à 500 personnes |
| Novembre | B2 | Opération "Gourmet Bag" | NUMERIQUE PAPIER PRESSE | flyers affiche encart presse bannière web conférence de presse | 1 500 flyers 50 cartons presse 50 affiches Jeu-concours facebook |
| Juin | D1 | Conférence Circular economy au Parlement européen | EVENEMENTIEL PAPIER SUPPORT NUMERIQUE | Article presse magazine affiches Site internet conférence | diffusion à 200 personnes 70 personnes présentes |
| 2016 | | | | | |
| Mars | D1 | Waste on a diet : lettre d'information n°7 (FR/EN) | NUMERIQUE | Envoi électronique | diffusion à 500 personnes |
| Février | D1 | Sensibilisation lors d'un match de handball auprès des spectateurs sur leurs habitudes sur le tri des déchets | EVENEMENTIEL PAPIER | Flyers | 1 500 flyers (questionnaire) |
| Mars | B2 | Concours "collecte de piles" dans les écoles | PAPIER NUMERIQUE SUPPORT | Affiches | affiches 3 diplômes |
| Septembre | D1 | Layman's report : bilan du projet LIFE | PAPIER NUMERIQUE SUPPORT | Envoi électronique Distribution aux élus et usagers | diffusion aux contacts du SYBERT |
| Septembre | D1 | Voyage de presse : bilan du projet LIFE | EVENEMENTIEL PAPIER NUMERIQUE SUPPORT | Envoi électronique Visite sur place des journalistes nationaux | diffusion aux contacts presse locaux, nationaux, internationaux |

5.3 Evaluation de la mise en œuvre du projet

| Action | Prévu dans la proposition révisée | Réalisé | Evaluation |
|--------|--|---|--|
| B1 | Accompagnement à la gestion des déchets (au moins 100 sites d'habitat collectif pendant 12 mois jusqu'au 31/12/2015) | 193 sites suivis | Nombre de sites largement atteint. Grâce à l'avenant, pérennisation de l'action sur 2 ans supplémentaires (4 agents) et suivi sur 12 mois afin d'installer les bonnes pratiques. |
| B2 | Sensibilisation à la prévention en habitat collectif : objectif qualitatif sur 5 thématiques à destination des habitants vivant en habitat collectif dense | 10 507 personnes sensibilisées lors d'animations scolaires, grand public, et d'actions phares sur la réduction des déchets | Interventions du SYBERT et d'associations partenaires auprès de différents publics : enfants et adultes. Grâce à Waste on a diet et sa prolongation, un travail a été fait avec un prestataire afin d'appréhender la difficulté pour atteindre le public cible (barrière de la langue, engagement...) et un espace d'animation ludique facilement identifiable par les habitants comme support à vu le jour. De même l'avenant de modification pour l'action B2 (création de supports, recours à des associations partenaires pour certaines animations...) a permis au SYBERT de continuer à sensibiliser le plus grand nombre de personnes possible vivant en habitat collectif dense. |
| B3 | Développement du compostage local des biodéchets en habitat collectif (sites en pied d'immeuble, chalets de compostage, composteur accéléré): 300 sites de compostage collectif installés au 30/06/2016 | 303 sites de compostage collectif installés (289 sites en pied d'immeuble et 14 chalets) 1 composteur électromécanique en fonctionnement 1214 tonnes de biodéchets compostées sur la durée du projet 2012-2016 | Le nombre total de sites est atteint : au 30/06/2016 le SYBERT compte 289 sites de compostage en pied d'immeuble installés, 1 composteur accéléré et 14 chalets de compostage. La population touchée est estimée à 15 776 foyers soit 30 % de la population en habitat collectif sur le SYBERT . L'avenant au dossier initial a permis d'atteindre les objectifs initiaux (notamment pour le compostage en pied d'immeuble) en prolongeant le projet d'une année supplémentaire. Concernant l'installation des composteurs accélérés : une seule machine a été installée comme stipulé dans l'avenant, des ajustements se font pour que la machine fonctionne de manière optimale. C'est la première installation en France qui recycle les apports des habitants avec ceux issus de la restauration collective. Avant d'installer un nouveau composteur accéléré le SYBERT souhaite s'assurer du fonctionnement optimal de l'équipement existant. |
| B4 | Optimisation du réseau des déchetteries (avec taux de recyclage de 55% et passage de 12 000 à 6 000 tonnes de déchets non dangereux stockés) | Système de contrôle d'accès en fonctionnement, agents formés au logiciel, filière REP mise en place, taux de recyclage de 55% en 2016 contre 44% en 2012, stockage de 4 200 tonnes en 2016 (prévision) contre 13 045 tonnes en 2012, 34 000 messages distribués aux usagers en déchetteries sous forme de flyers | Le contrôle d'accès a été mis en place dans les 18 déchetteries sur le territoire du SYBERT et fonctionne. 70 182 badges ont été distribués. L'agent administratif recruté en renfort pour la saisie de demande de badges devait initialement rester 1 an au SYBERT. En raison du succès du dispositif des badges d'accès en déchetterie et du nombre important de public renseigné (physique et téléphonique) pour informer et délivrer des badges, il a été nécessaire de prolonger le poste d'agent de renfort administratif, grâce à l'avenant au dossier initial. Pour le côté technique, les 18 déchetteries sont équipées de la filière REP. Le taux de recyclage augmente de manière constante. La mise en route de l'installation de tri-massification (ITM) a permis au SYBERT d'atteindre le taux de recyclage visé ainsi que la division par deux de la quantité de déchets non dangereux stockés. |
| B5 | Installation de tri-démontage des encombrants (avec taux de recyclage de 55% et passage de 12 000 à 6 000 tonnes de déchets non dangereux stockés) | Installation mise en service début juillet 2015. Organisation des flux en déchetteries terminée. | Après une première étude qui a tourné court, la deuxième étude a été lancée en décembre 2012. Les services de l'Etat ont demandé, lors de l'examen de la demande d'autorisation d'exploiter, à ce que cette installation soit intégrée comme une extension du centre de tri des déchets recyclables existants. Les travaux ont débuté en septembre 2014 et la livraison complète de l'installation a eu lieu début juillet 2015. Sans l'avenant de modification, cette action n'aurait pas pu être incluse intégralement dans le projet. L'avenant a donc permis au SYBERT de pouvoir effectuer un retour sur un an à compter de sa mise en route. L'exploitation a démarré le 1er juillet 2015. Le taux de valorisation en juin 2016 est de 55% qui amène vers une projection de moins de 5000 tonnes de déchets non dangereux stockés par année. Objectif plus qu'atteint ! |
| C1 | Suivi de l'impact des actions du projet sur les comportements et l'évolution des quantités de déchets selon leur nature (suivi des tonnages, des sites de compostage, du nombre d'emplois induits, 2 sondages) | Suivi trimestriel des quantités de déchets, de l'évolution des sites de compostage collectif, suivi annuel du nombre d'emplois, 2 sondages sur les pratiques des habitants en 2013 et en 2015 | Un évolution positive se dégage entre les deux sondages qui ont été effectués à deux ans d'intervalle. En effet, les individus interrogés connaissent mieux le SYBERT et ses actions déployées dans le cadre du projet Waste on a diet. Ils avaient des pratiques plus bénéfiques pour l'environnement. (voir annexe rapport-bilan impacts prévention) |
| D1 | Conception et stratégie de communication | La chargée de communication a été recrutée au début du projet, la conception et la réalisation des outils de communication est effectuée soit en interne soit par des prestataires. Ils sont diffusés ensuite par le SYBERT. Tous comportent le logo LIFE+. | Les outils de communication sont nombreux depuis le début du projet en 2012 (supports, animations, spots radio, vidéo sur le projet). Vous trouverez les fiches s'y rapportant de juillet 2012 à juin 2013 dans les annexes du rapport d'avancement envoyé en septembre 2013 ainsi que les outils de communication de la période juillet 2013 à février 2015 dans le rapport à mi-parcours. Pour ceux qui concernent la période mars 2015 à juin 2016, veuillez vous reporter à la partie 5.2 du rapport (Diffusion). De plus une conférence a été organisée le 3 juin 2015 au Parlement européen. Plusieurs médias nous ont contacté après. Un voyage de presse a été organisé le 22 septembre 2016 sur le terrain afin que les médias découvrent les actions innovantes mises en oeuvre par le SYBERT. Grâce à l'avenant du projet, la conception et la diffusion des outils de communication ont pu perdurer une année supplémentaire. La visibilité du projet n'a pu qu'en bénéficier. |
| D2 | Panneaux d'information du projet | Les 18 panneaux d'explication du projet ont été mis en place en déchetterie ainsi que des panneaux généraux au centre de tri et à l'usine d'incinération. Chaque chalet de compostage et le composteur accéléré comporte un panneau se référant au projet ainsi que des autocollants LIFE+. Des plaques sont vissées sur chaque site en pied d'immeuble. De nouveaux panneaux d'indication ont été posés sur le pôle industriel du SYBERT. | Les panneaux sont mis en place au fur et à mesure de l'implantation des sites. Chaque équipement comporte une plaque et/ou un autocollant LIFE+ pour signifier le soutien de l'UE. |
| D3 | Site web du projet | La conception et la mise en ligne ont été effectuées courant 2013. Le site internet comporte plusieurs pages dédiées exclusivement au projet LIFE en français et en anglais : les actions, les objectifs, les résultats, des vidéos, les lettres d'information semestrielles. De plus, de nombreuses rubriques telle que "comment réduire mes déchets?" ou encore "que faire de mes déchets?" se rapportent à des actions-clés du projet. | Les pages dédiées exclusivement à l'explication du projet LIFE ont été vues 4 292 fois d'août 2013 à juin 2016. Les rubriques concernant les actions LIFE (compostage en pied d'immeuble, opérations ponctuelles comme distribution gratuite de compost, les badges en déchetteries...) ont été vues environ 50 000 fois d'août 2013 à juin 2016. Celles qui ont le plus de visites sont : la démarche d'information pour les badges en déchetterie, pour l'installation de composteurs en pied d'immeuble, etc. Au niveau des réseaux sociaux, la page Facebook du SYBERT compte 246 abonnés. |
| E1 | Management et comités de pilotage | Management et suivi du projet global accompli par la chargée du suivi du projet depuis avril 2014 ainsi que par la directrice du SYBERT. Six comités de pilotage (voir constitution Partie 4.1) se sont tenus chaque semestre depuis le début. | Le management du projet a été effectué au début par la directrice du SYBERT. Par ailleurs, une chargée de suivi du projet LIFE a été recrutée en avril 2014 pour mieux suivre et piloter au mieux « WASTE ON A DIET » et également assurer la diffusion externe vis-à-vis du rayonnement du projet à l'international. Cet agent assure le suivi financier, de la communication, des indicateurs, de temps passé, et rédige également les rapports et avenants. La directrice du SYBERT avait sous-évalué la charge de travail impartie au suivi du projet. Cette tâche nécessitait en effet un poste à temps plein. |
| E2 | Comités de suivi technique | Les comités sont constitués des pilotes d'actions et des partenaires du SYBERT et de la CAGB. Ils se sont réunis chaque trimestre, c'est-à-dire 16 fois au 28/02/2015. | Les comités se tiennent avec régularité pour montrer et échanger sur l'avancement des actions. |
| E3 | Mise en réseau avec d'autres projets | De nombreux échanges ont eu lieu avec plusieurs collectivités. Le SYBERT est adhérent d'ACR+, réseau des collectivités européennes pour le traitement des déchets. Il participe aux assemblées générales et colloques européens afin de collaborer sur des questions portant sur le traitement des déchets comme à travers le "circular economy network". Une visite d'installations a eu lieu à Trier par la Présidente ainsi que la directrice du SYBERT à Trier (Allemagne) en janvier 2015. De même le SYBERT a reçu la visite d'experts afin de faire figurer les actions et installations innovantes du SYBERT dans un document scientifique européen sur les meilleures pratiques environnementales en janvier 2015. Un voyage d'études a eu lieu à Freiburg (Allemagne) en janvier 2016 pour échanger sur nos différentes expérimentations. | La mise en réseau n'a pas été effective au début du projet car la personne chargée du suivi du projet n'était pas là. Cependant, désormais, et ce depuis plus de deux ans, la mise en réseau est très active. La conférence qui s'est tenue au Parlement européen à Bruxelles avec la participation de Sirpa Pietikäinen ou encore de Gunther Wolff sera évoquée plus longuement dans le prochain rapport. L'avenant au projet initial a permis une mise en réseau plus approfondie ainsi qu'une visibilité accrue. |

5.4 Analyse des bénéfices à long terme

5.4.1 Bénéfices environnementaux

Bénéfices environnementaux quantitatifs directs

Le projet « Waste on a diet » a permis de réduire les déchets et d'augmenter la valorisation matière (réemploi, recyclage) et énergétique. Moins de déchets sont enfouis en centre de stockage grâce au projet, particulièrement l'installation de tri-massification. De plus, cette installation favorise une baisse de la quantité de CO₂ émise et une distance parcourue des encombrants amoindrie. Vous trouverez en annexe un tableau de comparaison des distances parcourues et des gaz à effet de serre émis entre le mode actuel et l'installation.

Nous sommes passés de 217 kg par an par habitant d'ordures ménagères résiduelles (OMR) en 2009 à 154 kg par an par habitant en 2014, soit environ - 30 %. Le taux de valorisation matière est passé de 39 % en 2009 à 48 % en 2014, soit - 11 points. A titre de comparaison, en France en 2011 (derniers chiffres officiels connus), on comptait 288 kg par an par habitant d'OMR et 37 % de recyclage.

Le traitement local des biodéchets évite la pollution liée à la collecte et au transport de ces déchets vers des installations de traitement. Les erreurs de tri sont moins nombreuses grâce aux actions de sensibilisation des habitants en porte à porte et en déchetterie notamment grâce à l'instauration des badges d'accès permettant une meilleure présence des agents auprès des usagers.

Liens avec les directives et initiatives européennes et françaises

Le SYBERT s'inscrit dans différentes directives européennes et nationales :

- Directive-cadre sur les déchets (Directive n°2008/98/CE) : principe du pollueur-payeur, principe de proximité « gérer les déchets au plus près du lieu de production », responsabilité élargie du producteur.

Cette directive-cadre énonce la hiérarchie des déchets qui devra être mise en œuvre dans la législation et la politique des États membres : prévenir la production de déchets, préparer les déchets en vue de leur réemploi, les recycler, les valoriser, les éliminer de manière sûre et dans des conditions respectueuses de l'environnement.

- Le plan d'action gouvernemental sur la gestion des déchets pour la période 2009-2012
- Le Décret national du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets (no 2011-828)
- 2014, année européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Programme national de prévention des déchets 2014-2020
- Plan de réduction et de valorisation des déchets (pilier du paquet économie circulaire 2014-2020)

5.4.2 Bénéfices à long terme et durabilité

Bénéfices à long terme et durabilité

Le projet a montré de nombreux avantages à court, moyen et long terme : réduction des déchets, augmentation du ré-emploi, de la valorisation matière, création d'emplois locaux, maîtrise de la facture à l'utilisateur.

La mise en place du compostage de proximité sous ses diverses formes (compostage collectif en pied d'immeuble, compostage de quartier) intègre une dimension de durabilité : en effet, après une certaine période nécessaire pour l'acquisition du nouveau geste de tri (les biodéchets) on constate que les habitudes sont prises et qu'il est difficile de « revenir en arrière » pour certains. En effet, on a constaté que l'interruption du service d'accueil des habitants sur les composteurs de quartier (chalets) est mal acceptée et vécu comme une régression par certains habitants. On peut donc estimer que la politique de compostage de proximité du SYBERT est garant d'une certaine durabilité du geste de tri des biodéchets.

Bénéfices sociaux qualitatifs à long terme

Le projet privilégie le traitement local simple des déchets, au détriment de gros équipements centralisés. Cela favorise les ressources humaines et les dépenses de fonctionnement au détriment des équipements industriels complexes et des dépenses d'investissement.

Le SYBERT favorise le recours aux emplois locaux et aux associations locales partenaires (attention : dans le respect des règles de mise en concurrence ...). En 2014, Waste on a diet a généré vingt emplois équivalents temps plein et encore plus en 2015. La mise en service de l'installation de tri-mécanisation générera une dizaine d'emplois supplémentaires. Sans ces personnes, le projet n'aurait pas pu être mené à bien. Il s'agit pour partie d'emplois d'insertion qui intègrent une dimension d'accompagnement social et d'aide au retour vers l'emploi. Pour autre partie, il s'agit d'emplois moyennement qualifiés pour lesquelles les qualifications peuvent être acquises rapidement grâce à des formations professionnalisantes.

Au niveau économique, l'un des objectifs en 2012 était de ne pas dépasser un coût annuel de 90€ par habitant en 2016 : depuis quelques années ce coût stagne à hauteur de 72€. A titre de comparaison, en France, la gestion des déchets coûtait environ 120 € par habitant et par an (rapport de la Cour des Comptes). A travers la redevance incitative, la sensibilisation permet aux habitants d'appréhender l'impact de leurs gestes au quotidien sur leur facture.

La solution globale de gestion des déchets mise en place par le SYBERT dans le cadre de ce projet européen est très efficace économiquement, avec un rapport coût efficacité très bon comparé aux autres collectivités françaises.

Poursuite des actions du projet par les bénéficiaires

Le SYBERT a mis en place des dispositifs qui perdureront dans le temps, tels que l'installation de tri-massification (B5), le contrôle des accès en déchetterie (B4), les chalets de compostage et le composteur accéléré (B3). Il continuera à suivre les 304 sites de compostage de pied d'immeuble en fonctionnement (B3).

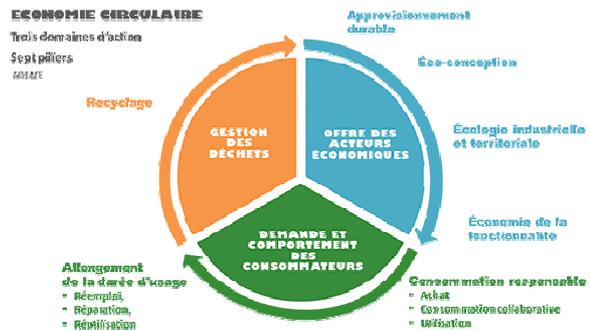
La loi a rendu obligatoire les programmes locaux de prévention et devrait rendre obligatoire sous peu la gestion séparée des biodéchets. Ainsi, les actions de sensibilisation à la réduction des déchets menées par le SYBERT (B2) et le Grand Besançon (B1) ainsi que le développement du compostage local de biodéchets (B3) devraient être poursuivies. Les enseignements du projet montrent toutefois que certaines modalités devront évoluer, notamment pour mieux coordonner les interventions en habitat collectif (B1, B2 et B3) menées à la fois par le SYBERT et le Grand Besançon.

Le SYBERT engagé vers un « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »



En cohérence avec sa stratégie pour 2020 - et la perspective de fermeture du four d'incinération de 1976 - le SYBERT poursuit ses actions de réduction des déchets à la source et d'optimisation des flux. Ainsi, après les programmes PLP (2010-2015) et Life+ (2013-2015), le SYBERT a candidaté en 2015 à l'appel à projet national « Territoire Zéro déchet, Zéro Gaspillage » du Ministère de l'environnement. Contribution aux objectifs nationaux de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), il cherche à déployer dans les territoires une dynamique d'économie circulaire, à travers trois grands domaines d'action : l'offre des acteurs économiques, la demande et le comportement des consommateurs, et la gestion des déchets.

Sont ainsi soutenus les territoires les plus ambitieux en matière de prévention et de gestion des déchets : ne plus gaspiller, limiter au maximum la production de déchets, réemployer localement, valoriser le mieux possible, en contribuant à générer des emplois locaux. Mais la particularité de ce programme réside surtout dans l'élargissement du champ d'intervention, des déchets ménagers aux déchets économiques (entreprises, administrations...).



Lauréat depuis décembre 2015, le SYBERT élabore actuellement son plan d'action en partenariat étroit avec un tissu d'acteurs locaux, institutionnels, économiques, associatifs.... Différents axes sont d'ores et déjà identifiés, par exemple : le traitement des biodéchets des gros producteurs, la création d'un service de lavage de couches réutilisables, la gestion des déchets sur des événementiels, la formation des habitants et des professionnels... Sur la base de ce plan d'action, un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) sera signé pour 3 ans avec l'ADEME afin de bénéficier d'un accompagnement technique et financier, à partir du 1er janvier 2017.

Comme pour le programme Life, le projet ZDZG s'inscrit dans une réelle transversalité de compétences au sein du SYBERT depuis la prévention jusqu'à la gestion ; il s'articulera par ailleurs avec d'autres projets territoriaux, tels que les Plans climat, les programmes TEPOS (Territoire à Energie Positive)...dans une recherche de complémentarité et de mutualisation pour démultiplier les actions. Tout au long du programme, le SYBERT contribuera au réseau des lauréats ZDZG, à l'échelle régionale et nationale, pour partager des réflexions, expériences et outil, etc.

Avec ce nouveau programme sur 3 ans, les différentes actions soutenues (étude, investissements, communication..) contribueront ainsi à améliorer encore les performances de gestion des déchets sur le territoire du SYBERT, pour l'ensemble des acteurs.

5.4.3 Reproductibilité du projet

Le SYBERT partage son expérience sur son site internet et participe à des rencontres, colloques et conférences pour faire connaître et promouvoir ces actions.

La reproduction des actions mises en place dépend des actions déjà établies dans un autre contexte et une autre échelle :

- nécessite de bien former le personnel dans les différents domaines d'activité ;
- la conduite de projet et la nécessite d'une bonne coordination des équipes pour mener à bien le projet, donc un chef de projet.

Le principal facteur limitant est l'implication politique. En effet, mettre en place la facturation incitative, contrôler les accès en déchetterie, aller sur le terrain convaincre communes, gestionnaires d'immeubles et habitants de composter près de chez eux... changer les habitudes expose les élus aux réactions parfois très virulentes des usagers.

Par ailleurs, développer les dépenses de fonctionnement et notamment de masse salariale au détriment de l'investissement est une démarche à contre-courant. En effet, la tension économique, particulièrement dans les collectivités locales, pousse les élus de tous bords dans une logique de réduction des dépenses de fonctionnement, même si l'impact sur le coût global et les emplois peut être négatif.

5.4.4 Bonnes pratiques

Les bonnes pratiques sont la sensibilisation (porte à porte, animations...), les outils pratiques de réduction des déchets (couches lavables, outils anti-gaspillage alimentaire, redevance incitative...), le réemploi via les ressourceries notamment, le compostage de proximité, le tri – valorisation matière et la valorisation énergétique en respectant donc la hiérarchie des déchets impulsée par l'Union européenne.

Les actions de sensibilisation du public doivent évoluer pour une meilleure coordination et efficacité.

5.4.5 Innovation et démonstration de valeur ajoutée

Pour ce projet, l'innovation réside dans l'application généralisée et rapide de bonnes pratiques. La principale valeur ajoutée est la contribution globale du projet à l'économie circulaire - ce qui permet de limiter les importations de matière et d'énergie et l'emploi local.

Le soutien de l'UE a permis de développer ce projet avec une ambition et un rythme très soutenus. La diffusion de ces bonnes pratiques permettra de limiter l'impact financier pour tous les habitants de l'UE.

Concernant l'action B3, l'innovation réside assez peu dans la technique (sauf pour le composteur électromécanique et pour les chalets de compostage encore assez peu diffusés en France), mais dans la volonté de généraliser la pratique du compostage sur la partie urbaine du territoire avec toutes les contraintes que cela induit.

Très peu de collectivités urbaines se sont lancées dans le développement du compostage de proximité à grande échelle : Nantes (150 sites), Rennes (400 sites), Paris (démarrage), Du côté des pays voisins, il existe des exemples de réussite : Bruxelles, et d'opérations qui ne sont pas pérennisées dans le temps (Bâle, Zürich).

5.4.6 Indicateurs sur long terme de la réussite du projet

La réussite du projet s'inscrit dans la poursuite de la baisse des quantités d'ordures ménagères résiduelles par an par habitant, de la hausse du taux de valorisation et de la maîtrise du cout supporté par l'utilisateur. La mise en place des actions a permis l'atteinte des objectifs fixés. Le SYBERT souhaite toujours s'engager sur le long terme pour tendre vers 100kg/an/habitant d'ordures ménagères résiduelles ainsi que pour ne plus avoir recours à l'enfouissement de nos déchets. Le projet « Waste on a diet » a réellement permis au SYBERT d'instaurer une dynamique pour être encore plus performant et innovant dans ses actions.

6. Partie financière

Depuis fin octobre 2012, la consigne a été donnée à tous les pilotes d'action, de faire figurer LIFE ENV/FR/000751 sur toutes les consultations et factures ayant un lien avec le projet. Lorsque cela était possible, certains documents ont été retournés pour y faire figurer cette mention. Sinon, elle a été ajoutée de façon manuscrite ou par tampon estampillé « Waste on a diet : les déchets au régime ».

La chargée du projet LIFE+ du SYBERT archive spécifiquement toutes les factures concernées par le projet et alimente le tableau de suivi des dépenses. Les durées d'amortissements concernant les infrastructures et matériel ont été votées. Les consultations et marchés relatifs aux dépenses du projet ont archivées spécifiquement. Concernant les seuils de mise en concurrence, vous trouverez en annexe une note sur les procédures en place.

Le principe de bonne gestion financière est toujours appliqué.

Le Conseil général et l'ADEME de Franche-Comté ont apporté leur soutien au projet et ont même vu leur contribution augmenter comme l'indique l'avenant. Les montants de leurs apports accordés et attendus sont indiqués dans l'onglet funding du TES.

6.1 Dépenses engagées (résumé par catégorie de coût)

| Répartition des budgets par catégorie | Budget total prévu en € | Coûts engagés du 01/07/2012 au 30/06/2016 en € | % du budget total prévu |
|--|-------------------------|--|-------------------------|
| 1. Personnel | 1 715 846,00 € | 1 834 573,19 € | 107% |
| 2. Déplacements et subsistance | 12 728,00 € | 2 409,01 € | 19% |
| 3. Assistance externe | 1 218 644,00 € | 1 238 105,82 € | 102% |
| 4. Biens durables | | | |
| Infrastructure | 2 525 767,00 € | 2 835 899,94 € | 112% |
| Equipement | 955 106,00 € | 957 971,26 € | 100% |
| Prototype | - € | | |
| 5. Achat de terrain / location de longue durée | - € | | |
| 6. Consommables | 42 200,00 € | 14 673,79 € | 35% |
| 7. Autres coûts | 389 484,00 € | 398 174,65 € | 102% |
| 8. Frais généraux | 314 153,00 € | 270 102,30 € | 86% |
| TOTAL | 7 173 929,00 € | 7 551 909,96 € | 105% |

Les montants indiqués dans « budget total prévu » sont ceux qui figurent dans la demande d'avenant envoyée le 31 mars 2015 à la Commission Européenne. Toutes les modifications figurent dans la demande d'avenant.

Nota : les dépenses prises en compte sont les factures portant sur des prestations ou acquisitions ayant eu lieu avant le 30 juin 2016. Certaines ont de fait été payées après la fin de projet. Les coûts de personnel sont quant à eux arrêtés au 30 juin 2016.

Personnel

Les agents travaillant au SYBERT sont du personnel de la CAGB mis à disposition du SYBERT par convention signée entre les deux parties. La facturation de la CAGB au SYBERT intervient une fois par semestre. Vous trouverez en annexe les conventions CAGB-SYBERT.

Toutes les fiches de poste du personnel intervenant sur le projet ont été élaborées. Concernant l'enregistrement du temps passé par les agents sur le projet LIFE+, les agents remplissent les feuilles de temps par mois, à leur nom à chaque début de mois suivant le mois en question, les datent et les signent. Sont remplis les lignes consacrées au projet et les autres activités. Puis, la directrice du SYBERT les signe à son tour le plus tôt possible. Ces feuilles sont dans des pochettes classées par agent depuis le début du projet. Ensuite la chargée de suivi du projet intègre les temps passés par chacun des agents dans un tableau de suivi de temps passé où figure le nom des agents, leur nombre d'heures passées sur LIFE et leur nombre d'heures total. Sur le support de présentation de la réunion de lancement des projets LIFE 2011, dans les recommandations figurait la phrase « tous les salariés doivent remplir une feuille de temps – exception : feuille de temps non indispensable pour les personnes travaillant uniquement pour le projet ». Certains agents étant prévu à 100% et effectuant ces 100% sur le projet, ils ne remplissent pas de feuilles de temps passé.

Concernant les coûts de personnel, le formulaire financier de l'onglet « personnel » du SYBERT comporte des cases vides dans la catégorie « time units worked in the project ». Ces cases vides concernent les postes d'agent administratif (action B4), de technicien déchetterie (action B4) et les postes d'agents d'exploitation de l'installation de tri-massification (action B5). Ces postes sont à 100% sur le projet LIFE comme spécifié dans la demande d'avenant et dans l'avenant. Lors de la réunion de lancement, il nous avait été spécifié qu'une exception pouvait être faite pour les feuilles de temps passé sur le projet pour les personnes travaillant uniquement pour le projet, comme indiqué sur le support donné à la suite de cette réunion.

Dans l'onglet « Personnel » du reporting financier, les colonnes E1, E2, E3 sont vides. En effet, les montants des salaires chargés des agents ne sont pas détaillés car le SYBERT n'a pas accès aux tableaux détaillés (charges...) mais au coût global salarial. En revanche, il est possible de faire cette vérification avec un calcul manuel avec la feuille de paie de l'agent en question.

Concernant les agents travaillant sur le projet LIFE. Ils sont tous indiqués dans les formulaires du bénéficiaire coordinateur et du bénéficiaire associé. Certaines personnes ont dû être remplacées, soit à la suite de leur départ ou pour cause de congés maternité.

En voici la liste :

- Action B1 (bénéficiaire associé) : Mélanie GUARRIGUES (chargée des affaires européennes) a été remplacée par Sylvain KOESLER en janvier 2013 puis par Vincent Zanvettor en janvier 2015. Concernant les ambassadeurs du tri : suite au départ en juillet 2013 de Noémie FAYARD, elle a été remplacée par Inès PEREZ en août 2013. Mathilde CHARPENTIER (départ en décembre 2013) a été remplacée par Marine GINET en mars 2014.
- Action B2 : Sandrine RENAUD (pilote de l'action B2) a été remplacée en décembre 2014 pour cause de congé maternité par Camille FOULON, agent temporaire. Sandrine RENAUD a repris son poste en juillet 2015.
- Action B3 : Louise ROUGET (pilote de l'action B3) a été remplacée en juillet 2014 pour cause de congé maternité par Oumar BALDE, agent temporaire. Louise ROUGET a repris son poste en janvier 2016.
- Action B4 : Suite à son départ, Alexandre LAVRUT (technicien déchetteries) a été remplacé par Mickael CAU en avril 2013, agent titulaire. Suite au départ de Tony CRETIAUX en juin 2014, Marine PELLETEY est arrivée en décembre 2014 afin de lui succéder pour le poste de chargé d'exécution budgétaire. Le processus de recrutement a mis un temps supplémentaire. Le poste d'agent renfort administratif a subi un turn-over important : Claire MILLOT a été remplacée par Elodie NAEGELY en septembre 2012. Puis Elodie NAEGELY a été

remplacée par Patricia POIGNAND en septembre 2014. Puis Pauline CITOYEN l'a remplacée en janvier 2016, et elle-même a été remplacée en mai 2016 par Sana EDARDARI.

- Action B5 : Anne-Laure GRANDJEAN a été pilote de l'action B5 jusqu'à juin 2013. Puis Loys MONLLOR (directeur du centre du tri) a pris la suite puisque l'installation de tri-massification devait être une extension du centre de tri existant. De plus, concernant l'action B5, 7 personnes ont été recrutées afin le fonctionnement de l'installation et ainsi d'assurer le tri-démontage des encombrants. Les recrutements de ces 7 postes se sont réalisés en 2 phases ; Première phase : recrutement du responsable d'exploitation et de 4 trieurs/logisticiens pour démarrer l'exploitation et permettre la montée en puissance de l'organisation (juin 2015). En effet au démarrage, uniquement 5 déchetteries ont été déployées en benne d'encombrants pour fiabiliser les procédures. Seconde phase : recrutement des 2 derniers logisticiens (automne 2015) suite à la finalisation de l'organisation sur l'ensemble du réseau de déchetteries. Ces 7 postes n'avaient pas été prévus dans le budget prévisionnel lors du dépôt de demande d'avenant. Le budget prévisionnel de la catégorie de coûts de personnel n'étant pas atteint, le SYBERT a jugé adéquat de proposer ces coûts totalement induits par le projet LIFE+ puisque sans le projet, ces personnes n'auraient pas été recrutées.

Voici les éléments de réponses à votre courrier du 27 octobre 2015, concernant les frais de personnel :

- Taux horaires de Mickael Cau et Noémie Fayard

Une erreur a été commise concernant ces deux agents. En effet, les coûts de personnel nous sont transmis par les ressources humaines par mois. Mickael Cau (SYBERT) a travaillé en 2013 dans un autre service, et donc pas sur le projet LIFE jusqu'au mois de mars 2013 inclus. Il a donc commencé son poste de technicien déchetterie en avril 2013 (voir feuilles d'heures en annexes administratives 8.1.2). Ses coûts de personnel nous ayant été fournis sur l'année complète, nous avons omis d'ôter la période de janvier à mars des coûts effectivement éligibles dans le cadre du projet LIFE.

Concernant Noémie Fayard (CAGB), c'est le même souci. Cet agent a travaillé sur le projet LIFE jusqu'au mois de juillet 2013 en tant que conseillère du tri. En août 2013, elle restée dans le même service, mais sa mission a changé et elle a été remplacée par l'agent Inès Perez à ce moment-là. Nous avons omis d'ôter la période d'août à décembre 2013, période à laquelle elle ne travaillait plus sur le projet.

Donc les coûts sont donc rapportés respectivement à 28 134,44 € sur l'année 2013 pour Mickael Cau et non pas 36 190,79 € comme indiqué dans le rapport à mi-parcours, ce qui ramène le total des coûts de personnel SYBERT à 1 342 955,27 € pour les 3 premières années du projet, et pour Noémie Fayard, 15 524,44 € au lieu de 28 331,05 €, ramenant le total des coûts de personnel CAGB à 491 617,92 €.

- Nombre d'heures Gwénaél Martin et Sonia Ménegain

Un oubli s'est glissé dans le tableau du rapport à mi-parcours : Gwénaél Martin a travaillé à temps partiel (80%) de septembre 2013 jusqu'à décembre 2014. Il est donc normal que son nombre d'heures effectuées soit plus faible (voir taux de base sur les feuilles de paie). De même, Sonia Ménegain, comme en 2012, a travaillé à 90% à temps partiel de janvier à août 2013. En septembre 2013, elle a repris son poste à temps plein.

- Absence de taux horaire, temps annuel

La séquence 28 de l'onglet personnel du TES du rapport à mi-parcours concerne l'agent Alexandre Lavrut, technicien déchetterie travaillant à 100% sur les contrôles d'accès en déchetterie (action B4) de juillet 2012 à mars 2013, avant l'arrivée de son remplaçant Mickael Cau. Cet agent n'a pas rempli de feuilles d'heures LIFE car son poste était dédié au projet LIFE. Comme indiqué dans les dispositions communes, un agent travaillant à temps plein sur le projet n'est pas obligé de remplir une feuille d'heure chaque mois. Sa fiche de poste signée par la directrice du SYBERT indique clairement qu'il participe à temps plein au projet LIFE par le biais de l'action B4. Les contrats de travail des agents sont des arrêtés. Ils stipulent l'agent, le grade, le statut (titulaire, non titulaire) mais n'indiquent aucune mission concrète personnalisée réalisée par l'agent, et ce pour tous les agents. Seule la fiche de poste retrace les réelles missions de l'agent.

Les séquences de 35 à 39 de l'onglet personnel du TES du rapport à mi-parcours concernent les agents contractuels qui se sont succédé au poste d'adjoint administratif pour l'accueil du public et la saisie de leurs badges, partie intégrante de l'action B4. Comme pour l'agent Alexandre Lavrut, ces agents n'ont pas rempli de feuilles d'heures au vu du temps plein passé sur le projet. De même la fiche qui concerne ce poste stipule que ces personnes ont été recrutées pour exercer les missions liées au projet LIFE.

Concernant les vérifications : vous trouverez ci-jointes en annexes administratives les documents demandés (annexes 8.1.2)

Prestations externes

La plupart des dépenses de prestations externes concernent des mises en concurrence prenant la forme de marchés publics.

Comme souligné dans le rapport à mi-parcours, le SYBERT a établi des conventions de partenariats avec plusieurs structures, dans le but de développer la sensibilisation des habitants au compostage collectif et à la prévention en habitat social (action B3) :

- convention avec Unis Cité (recrutement de 16 jeunes volontaires en service civique qui ont réalisé des actions de visites en porte à porte des habitants, animations de stands d'information grand public, animations dans des structures de quartier, information des structure relais) ;
- convention avec l'association Trivial Compost : développement et animation du réseau des guides composteurs.
- Conventions avec l'association CLCV (Consommation, logement, cadre de vie) : actions de visites en porte à porte des habitants, animations de stands d'information grand public.

Ces conventions n'entrent pas en conflit avec les règles des marchés publics : en effet, les collectivités peuvent avoir recours à des conventions lorsque l'objet de la convention et les compétences et qualifications de la structure pour mener les missions demandées le justifient. Par ailleurs les montants de ces conventions sont d'un très bon rapport qualité / prix. Ces conventions sont signées dans le but de créer ou renforcer le tissu associatif bisontin, avec un bénéfice social non négligeable.

Ces dépenses étaient prévues dans le budget prévisionnel. Pour plus amples informations sur ces conventions, vous trouverez en annexe une note sur ces conventions (8.1.1).

Voici les éléments de réponses à votre courrier du 27 octobre 2015, concernant les prestations externes :

Aucune référence comptable ne figurent dans le TES pour les séquences citées dans le courrier car, étant des demandes de versements dans le cadre de conventions de partenariat, il n'y a pas de numéro de facture qui apparait. Ce sont des courriers, les prestataires ne numérotent pas forcément leurs demandes. Ces demandes sont traçables dans le système de comptabilité analytique ASTRE du SYBERT. En effet, derrière chaque facture ou demande de versement estampillées LIFE figurent le numéro et la date de mandat attribués pour procéder au paiement et la date de paiement. De plus, les références comptables indiquées dans les TES sont les numéros de factures éditées par les prestataires et non le numéro de facture interne du SYBERT.

NB : la dépense concernant l'audit externe du groupe Sirius est comptabilisée en séquence 432 de l'onglet prestations externes, les dates de facture, de paiement et le numéro de facture ne figure pas car, à la date de remise du présent rapport, le SYBERT n'a pas encore reçu cette dernière.

Déplacements

Les déplacements des agents du SYBERT pour le compte du projet ne sont pas inclus dans l'état financier car ces frais sont inclus dans des charges payées (non comprises dans le coût brut de l'agent déclaré dans l'onglet « Personnel ») dans le cadre des conventions de mise à disposition CAGB/SYBERT.

Les dépenses de déplacement indiquées dans le tableau financier se rapportent aux frais liés à la conférence organisée par le SYBERT au Parlement européen entièrement consacrée au projet LIFE+. Ces dépenses concernent les frais de déplacements, de nuitées et de bouche des intervenants extérieurs au SYBERT (voir description de la conférence dans le rapport technique de l'action D) ainsi que le buffet et la traduction pour la conférence.

Biens durables

Concernant les coûts éligibles des biens durables c'est-à-dire les catégories Infrastructure et Equipement, dans les formulaires financiers, les amortissements en colonne J sont calculés selon les durées d'amortissement définies par des délibérations votées par le comité syndical du SYBERT pour chaque bien :

- Les dépenses qui concernent les chalets de compostage sont amorties sur 3 ans ;
- Les dépenses qui concernent le composteur accéléré sont amorties sur 5 ans ;
- Les dépenses qui concernent le contrôle d'accès en déchetterie sont amorties sur 15 ans ;
- Les dépenses couvrant l'installation de tri massification sont amorties sur une durée de 30 ans.

Dans le formulaire financier, vous trouverez donc en colonne J les montants amortis. Le montant global des couts éligibles est très inférieur par rapport aux couts réels en raison des travaux de l'installation tri-massification puisqu'elle a été mise en service en juillet 2015 et n'est donc amortie que sur un an.

De plus, dans les équipements figurent l'achat des composteurs collectifs en pied d'immeuble. Ceux-ci sont achetés en même temps que les composteurs individuels et ne sont pas amortissables puisque le SYBERT vend ces composteurs directement aux bailleurs et de ce fait rapportent des recettes (onglet funding). De même, les bioseaux et outils achetés par le SYBERT sont directement donnés aux habitants et ne sont donc pas amortissables. L'amortissement portant sur ces dépenses est donc égal au montant total payé.

Funding

Les recettes inscrites en « direct income » du financial form du SYBERT dans l'onglet « Funding » concernent la prestation d'accompagnement des bailleurs fait par le SYBERT incluant la vente des composteurs en pied d'immeuble aux bailleurs. Les financements déjà perçus et attendus par le SYBERT de la part des cofinanceurs ADEME et Conseil Général figurent dans « other sources of funding », ainsi que la subvention de la Commission européenne déjà perçue et attendue par le SYBERT (déduction faite de la part CAGB, qui apparait dans la section « funding » du formulaire de la CAGB).

Autres coûts

Dans la catégorie « Autre coûts », figurent surtout les coûts relatifs à la communication autour du projet dont les supports. Figurent également des dépenses faites pour des parutions dans les médias : presse écrite, spot diffusé sur les radios locales, affichage dans les arrêts de bus. Ces campagnes de communication ont pour but de sensibiliser les habitants et de mettre en avant les actions mises en œuvre dans le cadre de ce projet européen. Les médias locaux ne sont ainsi pas mis en concurrence. En effet, il paraît peu réaliste de mettre en concurrence deux radios. Le SYBERT a souvent travaillé avec tous les médias sur le territoire du SYBERT. De même, l'affichage dans les arrêts de bus est géré par une seule entreprise.

Voici les éléments de réponses à votre courrier du 27 octobre 2015, concernant les prestations externes :

Comme concernant les dépenses de prestations externes, aucune référence comptable ne figurent dans le TES pour les séquences citées car ces factures ne présentaient aucun numéro à leur arrivée au SYBERT. Ces factures sont traçables dans le système de comptabilité analytique ASTRE du SYBERT. En effet, derrière chaque facture estampillée LIFE figurent le numéro et la date de mandat attribués pour procéder au paiement et la date de paiement. De plus, les références comptables indiquées dans les TES sont les numéros de factures éditées par les prestataires et non le numéro de facture interne du SYBERT.

Frais généraux

Les frais généraux concernent la totalité du projet et représente comme les dispositions communes l'indiquent, 7% des couts éligibles déjà dépensés. Ils sont calculés pour les deux bénéficiaires.

6.2 Système de comptabilité

Le logiciel comptable utilisé est ASTRE, logiciel commun à plusieurs collectivités, géré par le service TIC mutualisé Ville de Besançon, CAGB, SYBERT. Ce logiciel permet de développer une comptabilité analytique.

Le projet LIFE est répertorié parmi des programmes analytiques par compétence (exemple programme 807life = valorisation organique ; 808life installation tri massification...). Le projet Life ne peut être identifié par un axe analytique spécifique car, vu l'étendue des actions couvertes par le projet, il concerne toutes les compétences confondues.

Le SYBERT est un EPCI sans fiscalité propre, soumis à la réglementation de la comptabilité publique. Tous les coûts sont retracés dans un budget et sont approuvés par délibération de l'assemblée délibérante en fin d'année ; les opérations relevant de marchés publics sont inscrites au budget, et les marchés sont validés par une commission d'appel d'offre élue par l'assemblée délibérante en début de mandat. Les factures relatives à ses opérations sont visées par le chargé de compétence (responsable valorisation organique, installation tri-massification...) conjointement avec la responsable finances et sont réglés par mandats, eux-mêmes retracés sur des bordereaux signés par l'ordonnateur (présidente du SYBERT) et transmis à la trésorerie du Grand Besançon pour paiement.

Les dépenses sont retraçables sur le logiciel de comptabilité publique du SYBERT par le numéro de mandat émis pour la dépense en question (numéro de mandat au dos de la facture). De plus, la trésorerie du Grand Besançon (comptable public) a approuvé l'ensemble des dépenses déclarées dans les états financiers CAGB et SYBERT donnés à l'auditeur externe.

6.3 Les accords de partenariat

Les transactions financières entre le bénéficiaire coordinateur et le bénéficiaire associé sont effectuées à la proportionnelle. Par exemple, pour le premier versement qui a eu lieu en décembre 2012, le SYBERT a perçu 711 124 € et a effectué un virement de 123 429.20 € en faveur de la CAGB. Le deuxième versement a eu lieu en décembre 2015. Le SYBERT a donc viré 123 429.20 € à la CAGB.

Les tableaux de suivi financier sont remplis par la chargée du suivi du projet européen. Les factures provenant de la CAGB (catégorie autres couts) sont données par le pilote d'action B1 au SYBERT, qui les intègre au fur et à mesure dans les tableaux.

6.4 Audit externe

L'auditeur externe pour le rapport financier final est:

Groupe SIRIUS - IAMTE

98 boulevard Malesherbes

75 017 Paris

ao@groupe-sirius.com

01 78 09 68 68

Le rapport d'audit complété et signé figure en annexe.

Le SYBERT a pris en considérations les remarques et recommandations données par l'auditeur. Suite à l'audit mené par le cabinet SIRIUS, le SYBERT a procédé à quelques ajustements d'ordre budgétaire. Une dépense a été supprimée (séquence 363 de l'onglet prestations externes présenté à l'auditeur) comme expliqué à la page 9 du rapport d'audit. Comme souligné justement par l'auditeur, une autre dépense a été réduite (séquence 409 du TES) car cela concerne une période ultérieure à la fin du projet.

6.5 Etat des coûts par action

| Breakdown of costs for Actions in Euro(including overhead costs) | | | | | | | | | | | |
|--|---|-------------|--------------------------|-----------------------|--------------------|---------------|---------------|---------------|--------------|-------------|-------------|
| Action number | Name of the action | 1.Personnel | 2.Travel and subsistence | 3.External assistance | 4.a Infrastructure | 4.b Equipment | 4.c Prototype | 6.Consomables | 7.Othercosts | 8.Overheads | TOTAL |
| B.1 | Accompagnement à la gestion des déchets en habitat collectif | 486 460 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | 80 869 € | | 567 329 € |
| B.2 | Sensibilisation à la prévention en habitat collectif | 91 091 € | - € | 152 089 € | - € | - € | - € | - € | 62 839 € | | 306 018 € |
| B.3 | Développement du compostage local des biodéchets en habitat collectif | 261 911 € | - € | 662 731 € | 48 383 € | 188 900 € | - € | 14 674 € | 95 619 € | | 1 272 247 € |
| B.4 | Optimisation des déchetteries | 463 021 € | - € | 5 600 € | 117 535 € | 322 109 € | - € | - € | 132 780 € | | 1 041 044 € |
| B.5 | Développement d'un site de tri-démontage des encombrants | 309 002 € | - € | 329 526 € | 2 669 982 € | 446 932 € | - € | - € | 445 € | | 3 755 887 € |
| C.1 | Suivi de l'impact des actions du projet sur les comportements et l'évolution des quantités de déchets selon leur nature | 20 867 € | - € | 45 900 € | - € | - € | - € | - € | - € | | 66 767 € |
| D.1 | Conception et stratégie de communication | 86 350 € | 2 409 € | 10 460 € | - € | - € | - € | - € | 13 620 € | | 112 839 € |
| D.2 | Panneaux d'information du projet | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | 12 003 € | | 12 003 € |
| D.3 | Site web du projet | 9 594 € | - € | 16 800 € | - € | - € | - € | - € | - € | | 26 394 € |
| D.4 | Rapport de vulgarisation | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | | - € |
| E.1 | Management et Comité de pilotage | 70 413 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | | 70 413 € |
| E.2 | Comités de suivi techniques | 13 069 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | | 13 069 € |
| E.3 | Mise en réseau avec d'autres projets | 22 797 € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | | 22 797 € |
| E.4 | Plan de communication après LIFE+ | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | - € | | - € |
| E.5 | Audit | - € | - € | 15 000 € | - € | - € | - € | - € | - € | | 15 000 € |
| OVERHEADS | | | | | | | | | | 270 102 € | 270 102 € |
| | TOTAL | 1 834 573 € | 2 409 € | 1 238 106 € | 2 835 900 € | 957 971 € | - € | 14 674 € | 398 175 € | 270 102 € | 7 551 910 € |

7 Rapport financier

➤ Autre document relié

8 Livrables et annexes (séparées du rapport)

8.1 Annexes administratives et financières du projet

8.1.1 Annexes générales sur le projet

8.1.2 Documents demandés dans le courrier du 27.10.2015

8.2 Annexes techniques (livrables compris)

8.2.1 Annexes par action

8.3 Outcome indicators